

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 7–11 juin 2010

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2010/6-A/1
19 mai 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2009



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice exécutive adjointe et Directrice financière, RM*:	Mme G. Casar	tél.: 066513-2885
---	--------------	-------------------

Directeur du Service de l'information financière:	M. G. Craig	tél.: 066513-2094
--	-------------	-------------------

Chef, RMFFG**:	Mme M. Bautista-Owen	tél.: 066513-2240
----------------	----------------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

** Sous-Division de la comptabilité générale

TABLE DES MATIÈRES

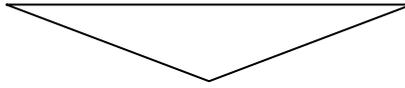
	<u>Page</u>
Présentation	4
PROJET DE DÉCISION	5
SECTION I	
• Déclaration de la Directrice exécutive	7
• État I	16
• État II	17
• État III	18
• État IV	19
• État V	20
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2009	21
• ANNEXE I	63
SECTION II	
• Opinion du Commissaire aux comptes	67
• Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2009	69
Liste des sigles utilisés dans le présent document	94

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2009, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport sur l'audit des états financiers de 2009. C'est la deuxième fois que les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document (WFP/EB.A/2010/6-A/1) est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.2 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. C'est la deuxième fois que les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes et le rapport du Commissaire aux comptes sont présentés à la même session. Ces réponses figurent dans le "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2010/6-H/1).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2009, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 896 097 dollars au titre des paiements à titre gracieux, des pertes de trésorerie passées en charges et des avances au personnel et aux fournisseurs pour l'exercice 2009; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2009 ont été comptabilisées comme des charges d'exploitation de l'exercice 2009.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé le "Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'opinion du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers de 2009, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

Résumé

2. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le PAM, ses donateurs et leurs bénéficiaires ont été confrontés à des difficultés extraordinaires. La crise causée par la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants de 2008 et la grave récession mondiale qui l'a suivie tout au long de 2009 ont eu pour le PAM de profondes répercussions du fait de l'accroissement des effectifs de bénéficiaires et des coûts opérationnels qu'elles ont provoqué.
3. Malgré ces aléas, la situation financière du PAM à la fin de l'année 2009 était solide. Les donateurs ont répondu aux appels globaux urgents en fournissant un niveau d'appui record en 2008 (5 038,0 millions de dollars). Ce solide soutien s'est poursuivi en 2009 en dépit de la crise financière, les contributions se chiffrant à 4 205,2 millions de dollars, soit le deuxième montant le plus élevé jamais enregistré. Cet appui record des donateurs a permis au PAM de passer à la vitesse supérieure pour faire face aux besoins accrus et parvenir en 2009 à un niveau opérationnel jamais atteint.
4. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le PAM comptabilise les contributions en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées au moment de la livraison des produits alimentaires ou de la fourniture des services. Il existe donc inévitablement un décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Les ressources disponibles pour couvrir les dépenses au cours d'une année donnée incluent donc à la fois les soldes des fonds à la fin de l'année précédente (trésorerie, contributions confirmées mais non reçues, stocks de produits alimentaires, etc.) et les nouvelles contributions confirmées par écrit en cours d'année. De ce fait, les charges afférentes à toute période d'une année peuvent être supérieures ou inférieures aux produits provenant

des contributions selon que le PAM utilise les soldes de ses fonds ou reconstitue ces derniers.

5. En incluant le solde des ressources disponibles à la fin de 2008 et les ressources supplémentaires fournies par les donateurs en 2009, les dépenses du PAM se sont chiffrées à 4 228,1 millions de dollars, soit 534,6 millions de dollars ou 14 pour cent de plus qu'en 2008 (3 693,5 millions de dollars).
6. Du fait de la situation en Somalie où le conflit et l'absence de gouvernance ont rendu extrêmement difficile la surveillance et le contrôle, le PAM a dû constamment revoir ses procédures, moyennant sept audits et trois enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général au cours des 15 dernières années. Suite à l'enquête la plus récente de l'Inspecteur général réalisée à l'automne 2009, le PAM a adopté un certain nombre de nouvelles procédures et de nouveaux contrôles et a interrompu en janvier 2010 ses opérations dans le sud du pays, quand il s'est avéré impossible en raison de l'insécurité et des menaces croissantes de maintenir sans danger la qualité des prestations et les contrôles habituels. Le 10 mars 2010, le Groupe de contrôle des Nations Unies sur la Somalie, créé en vertu de la résolution 1853 (2008) du Conseil de sécurité, a publié un rapport qui contenait des allégations au sujet des contrôles effectués par le PAM et faisait état de détournements importants de l'aide alimentaire. Bien que nous ayons constaté dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie de nombreuses inexactitudes que nous avons soigneusement signalées dans une lettre au Comité du Conseil de sécurité en vertu des résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité concernant respectivement la Somalie et l'Érythrée, j'ai publiquement déclaré que le PAM souhaitait une enquête indépendante au sujet de ces allégations. Cette volonté correspond à nos propres usages puisque nous réalisons régulièrement des audits et des enquêtes dans les zones où les risques sont élevés, notamment en République populaire démocratique de Corée, et que nous apportons en conséquence les améliorations recommandées aux dispositifs en place. Diverses mesures additionnelles vont être prises au cours des six prochains mois, dont bon nombre au cours des prochaines semaines pour résoudre ces problèmes, y compris un audit approfondi des contrôles améliorés et de leur mise en œuvre et un examen par notre service des enquêtes des faits avancés par le Groupe de contrôle sur la Somalie. Le Conseil d'administration envisage également de demander un audit externe de ces contrôles.

Résultats financiers

7. En 2009, le montant total des produits s'est élevé à 4 373,3 millions de dollars, soit un recul de 709,9 millions de dollars ou de 14 pour cent par rapport au montant record de 5 083,2 millions de dollars enregistré en 2008. En 2009, ce montant total se composait des contributions (4 205,2 millions de dollars), des gains de change (44,2 millions de dollars), du produit des placements (38,7 millions de dollars) et d'autres produits (85,2 millions de dollars).
8. Pour 2009, les produits provenant des contributions se composaient de 3 445,0 millions de dollars de contributions en espèces et de 760,2 millions de dollars de contributions en nature. Le montant total des contributions, soit 4 205,2 millions de dollars, représente une diminution de 832,8 millions ou de 17 pour cent par rapport au niveau des contributions confirmées en 2008, qui était de 5 038,0 millions de dollars. Cependant, d'après la mise à jour la plus récente du Plan de gestion 2008-2009, le montant effectif

total des contributions au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (9 243,2 millions de dollars) a dépassé le niveau prévu (8 400 millions de dollars).

9. En 2009, les charges ont représenté un montant total de 4 228,1 millions de dollars, soit une augmentation de 534,6 millions de dollars ou de 14 pour cent par rapport à leur niveau de 2008. Cet accroissement résulte de l'augmentation des activités opérationnelles en 2009 qui s'est traduite par la distribution de quantités de produits alimentaires plus importantes qu'en 2008, et par l'utilisation de produits reçus en 2008. Soixante et onze pour cent de l'accroissement total des charges concernait les produits alimentaires distribués ainsi que les services de distribution et services connexes. Les produits alimentaires distribués en 2009 ont augmenté dans une proportion de 900 000 tonnes, passant de 3,9 millions de tonnes en 2008 à 4,8 millions en 2009, soit une augmentation de 23 pour cent.
10. L'excédent des produits sur les charges a diminué, passant de 1 389,7 millions de dollars en 2008 à 145,2 millions de dollars en raison de trois facteurs principaux :
 - la baisse de 832,8 millions de dollars des produits provenant des contributions, qui sont passés de 5 038,0 millions de dollars en 2008 à 4 205,2 millions de dollars en 2009;
 - l'augmentation de 534,6 millions de dollars des charges, qui sont passées de 3 693,5 millions de dollars en 2008 à 4 228,1 millions de dollars en 2009;
 - l'accroissement de 122,9 millions de dollars des autres produits non liés aux opérations, à savoir un gain de change résultant de l'affaiblissement du dollar des États-Unis en 2009 par rapport à la plupart des autres monnaies (66,1 millions de dollars), des gains latents sur les placements détenus par le PAM (48,3 millions de dollars) et d'autres produits (8,5 millions de dollars).

Situation financière

11. Le résultat cumulé du PAM au 31 décembre 2009, tel que détaillé dans l'*État de la situation financière (État I)*, est le suivant: 4 058,1 millions de dollars équivalant au montant total des soldes des fonds et réserves, dont 3 042,7 millions de dollars se rapportent aux projets du Programme, présentés sous la rubrique des fonds destinés aux différentes catégories d'activités. Le solde correspond au Fonds général et aux comptes spéciaux, aux réserves et aux opérations bilatérales ainsi qu'aux fonds d'affectation spéciale.
12. En prenant pour hypothèse un niveau d'activité opérationnelle pour 2010 correspondant à celui indiqué dans la première mise à jour du Plan de gestion 2010-2011, le solde des fonds se rapportant aux projets du Programme, soit 3 042,7 millions de dollars, représente approximativement sept mois d'exploitation.
13. Le montant global des soldes de trésorerie (encaisses, équivalents de trésorerie et placements à court terme) détenus pour couvrir l'ensemble des besoins du Programme a augmenté de 312,0 millions de dollars, soit 22 pour cent, passant de 1 432,4 millions de dollars en 2008 à 1 744,4 millions de dollars en 2009. L'augmentation des soldes de trésorerie reflète celle du niveau des opérations.

14. La trésorerie et les placements à court terme inclus dans la rubrique des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, d'un montant de 969,4 millions de dollars, couvrent environ quatre mois d'activités opérationnelles.
15. En 2009, les contributions à recevoir se sont chiffrées au total à 2 045,6 millions de dollars, soit une légère augmentation de 15,3 millions de dollars, ou 1 pour cent, par rapport à leur niveau de 2 030,3 millions de dollars. Les comptes débiteurs à échéance d'une année ont reflété la diminution des produits provenant des contributions. Ceux à échéance de plus d'un an ont augmenté car certains donateurs échelonnent leurs annonces de contributions sur plusieurs années. Le délai d'encaissement est en moyenne de six mois.
16. En 2009, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM a diminué de 279,7 millions de dollars, soit 28 pour cent, par rapport à 2008 en raison d'une réduction des quantités détenues et d'une baisse des cours internationaux des produits. La quantité de produits alimentaires en stock à la fin de 2009 était de 1,4 million de tonnes, soit 16 pour cent de moins qu'à la fin de 2008 (1,7 million de tonnes).
17. Compte tenu du rythme des distributions prévues en 2010, le PAM dispose d'environ trois à quatre mois de stocks de produits alimentaires.

Résultats budgétaires

Base d'établissement du budget

18. *L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V)* montre comment le PAM a exécuté son budget, à partir du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009. Les chiffres du budget présentés dans cet état sont fondés sur les besoins et correspondent au montant total des budgets de projets approuvés par le Conseil ou en vertu de pouvoirs délégués. Le budget est utilisé ('montants effectifs') lors de la constatation des engagements.
19. Le montant estimatif du budget initial de 2009 qui était de 2 707,7 millions de dollars a été présenté au Conseil en octobre 2007. Entre cette date et la fin de 2009, le programme de travail s'est accru pour prendre en compte l'évolution des éléments fondamentaux des coûts du PAM - le renchérissement mondial en 2008 des produits de base et des carburants - ainsi que les mauvaises récoltes résultant de la sécheresse qui ont poussé à la hausse les prix locaux des produits agricoles et réduit les disponibilités alimentaires. En outre, l'apparition de nouveaux conflits et la poursuite de certains autres ont entraîné des déplacements importants de population qui ont créé de nouveaux besoins ou amplifié ceux des projets déjà en place. Le budget final de 2009 se montait à 6 493,1 millions de dollars, soit une augmentation de 3 785,4 millions de dollars ou de 140 pour cent.

Résultats budgétaires effectifs – montant du budget effectivement utilisé

20. En 2009, le PAM a utilisé 3 783,8 millions de dollars, soit 58 pour cent de son budget final total de l'année. Ce taux d'exécution reflète celui des diverses catégories de coûts – le budget des produits alimentaires a été utilisé à hauteur de 54 pour cent, celui des transports à hauteur de 37 pour cent, celui du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention à hauteur de 70 pour cent, celui des Autres coûts opérationnels directs

(Autres COD) à hauteur de 61 pour cent et celui des coûts d'appui directs (CAI) à hauteur de 62 pour cent. Les variations constatées dans l'utilisation des crédits inscrits au budget résultent de divers facteurs opérationnels, notamment l'origine prévue des produits par rapport à celle de leur achat effectif. Le changement du lieu d'achat des produits du PAM peut avoir une incidence positive sur les budgets afférents aux produits, au transport externe et au transport terrestre.

21. Il importe de signaler que, pour le PAM, l'utilisation des crédits budgétaires est limitée par le montant et le rythme des contributions confirmées par les donateurs. En 2009, le PAM a disposé d'un budget final de 6 493,1 millions de dollars, dont 4 205,2 millions de dollars de contributions confirmées, soit 65 pour cent des besoins de l'année. Le mode de fonctionnement du PAM implique décalage entre le moment où une contribution est confirmée et celui où elle est pleinement utilisée.
22. Le budget initial d'administration et d'appui aux programmes (AAP) de 2009 a été porté de 196,7 millions de dollars à 294,6 millions de dollars, conformément au Plan de gestion révisé pour 2008-2009 qui a été approuvé par le Conseil en octobre 2008. Le budget AAP final se compose de 238,8 millions de dollars pour les dépenses AAP ordinaires et de 55,8 millions de dollars pour le Fonds d'équipement et le Fonds pour le renforcement des capacités. Les dépenses AAP ordinaires englobent les 225 millions de dollars approuvés et la part inutilisée du budget AAP de 2008, soit 13,8 millions de dollars, qui a été reportée sur 2009, ce qui donne au total 238,8 millions de dollars à utiliser en 2009.
23. L'intégralité du report de 13,8 millions de dollars du budget AAP de 2008 a été utilisé en 2009, ainsi que 212,2 millions de dollars, soit 94 pour cent, du budget final des dépenses AAP ordinaires approuvé pour 2009, qui se montait à 225 millions de dollars.
24. Au 31 décembre 2009, 70 pour cent du budget final du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités avaient été utilisés. L'écart est imputable essentiellement aux crédits destinés aux fonds pour la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies qui n'ont pas été utilisés, et à ceux destinés à la mise à niveau des systèmes des TIC, qui l'ont été seulement en partie.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

25. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IPSAS. À la fin de 2009, le PAM était la seule institution des Nations Unies qui appliquait les normes IPSAS. En adoptant et en appliquant ces normes dès 2008, le PAM a amélioré son aptitude à produire une information financière pertinente et utile et a renforcé la transparence et l'obligation de rendre compte de sa gestion des ressources. En 2009, a pris plusieurs mesures supplémentaires importantes pour améliorer encore la transparence et l'obligation de rendre des comptes.
26. Certaines fonctions financières ont été regroupées sous la responsabilité de la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle et du Directeur financier de façon à rationaliser la gestion des ressources du PAM.

D'autre part, il a été créé un Comité chargé de l'allocation des ressources stratégiques pour faciliter la prise de décision au niveau de la direction.

27. En outre, l'application des normes IPSAS s'est poursuivie en 2009, et le PAM a continué de mettre à profit les connaissances et l'expérience acquises lors de leur mise en œuvre pour assurer la conformité de sa gestion courante:
- avec l'introduction du système WINGS II, plusieurs procédures du PAM ont été automatisées, dont la plus importante a été le système d'enregistrement et de gestion des stocks. Cette automatisation facilite l'analyse et la gestion des stocks de produits alimentaires du PAM pour l'ensemble des opérations menées sur le terrain, ainsi que leur comptabilisation;
 - plusieurs des groupes de travail transversaux créés en 2008 dans le cadre du projet IPSAS ont été maintenus en 2009. Ces groupes de travail, composés de membres du personnel chargé des finances, de l'administration ou des opérations avaient pour objet de veiller à ce que les changements apportés aux procédures internes facilitent l'application des normes IPSAS;
 - les membres de l'équipe chargée du projet IPSAS 2008 ont été dans la mesure du possible incorporés dans les diverses unités fonctionnelles du PAM pour permettre à celui-ci de conserver en son sein leurs compétences techniques;
 - le PAM a continué à venir activement en aide, dans le cadre du groupe de travail chargé des normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, aux autres institutions des Nations Unies qui ont adopté les normes IPSAS et s'efforcent de les mettre en œuvre. À cet égard, le PAM a eu l'honneur d'accueillir à son Siège, à Rome, en décembre 2009, une réunion conjointe du Conseil des normes IPSAS et du groupe de travail des Nations Unies sur les normes IPSAS, compte tenu du rôle de premier plan qu'il a joué en adoptant les normes IPSAS dès 2008.
28. Les normes IPSAS sont constamment mises à jour pour refléter les meilleures pratiques. Pour pouvoir s'y conformer, le PAM doit donc se tenir sans cesse au courant des évolutions dans ce secteur. Aucune nouvelle norme n'est parue en 2009; mais depuis le début de 2010, quatre nouvelles normes ont été publiées concernant les instruments financiers et les immobilisations incorporelles (norme IPSAS 28: Instruments financiers: Présentation; norme IPSAS 29: Instruments financiers: comptabilisation et évaluation; norme IPSAS 30: Instruments financiers: informations à fournir; et norme IPSAS 31: Immobilisations incorporelles). La norme IPSAS 31 va entrer en vigueur à compter de 2011 et les autres à compter de 2013. Le PAM s'engage à mettre en œuvre ces normes dans les meilleurs délais.
29. L'application des normes IPSAS a été et restera une priorité. Le PAM cherche également à optimiser l'impact que peut avoir l'application des normes IPSAS en termes de transparence et de responsabilité dans tous les aspects de ses opérations. Les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à cet égard dans le rapport qu'il a présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 2009 - *Bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière* - seront mises en œuvre en 2010.
30. Le système WINGS II est en service depuis le 1er juillet 2009 et, à l'instar de tous les nouveaux logiciels d'entreprise, demande du temps pour être pleinement intégré à tous

les niveaux. Les risques que cela comporte pour l'application des normes IPSAS ont été pris en compte en 2009 de la manière suivante:

- la migration des soldes financiers de WINGS à WINGS II a été effectuée durant l'exercice financier. Le PAM a adopté une stratégie particulière et très élaborée de migration pour garantir que tous les soldes soient intégralement et correctement transférés sous WINGS II; et
- un suivi étroit de la saisie des transactions financières sous WINGS II a été assuré par le biais de la préparation et de l'analyse du 'tableau de bord financier' mensuel. Ce tableau de bord met en évidence les risques potentiels liés à la comptabilité financière à tous les niveaux du PAM, au Siège et sur le terrain. Grâce à cet outil de gestion des risques, les opérations financières ont pu être transférées dans leur intégralité sous WINGS II à la clôture des comptes, à la fin de 2009.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

31. Lors de la deuxième session ordinaire du Conseil en 2003, le PAM s'est engagé à titre de bonne pratique à renforcer la gestion des risques et, en novembre 2005, le Conseil a approuvé la politique élaborée par le PAM à cette fin. Depuis lors, le PAM a pris diverses mesures pour intégrer la gestion des risques à toutes ses activités et ne cesse de renforcer ses procédures internes depuis l'adoption des normes IPSAS et du système WINGS II.
32. Le PAM a établi un cadre de contrôle interne – lequel repose notamment sur les services chargés de la vérification interne, des inspections et des investigations et sur le Comité d'audit – afin de faire en sorte que les ressources soient utilisées d'une manière aussi efficace et efficiente que possible et que les avoirs du Programme soient protégés. J'ai moi-même passé en revue le système de contrôles internes et les résultats des audits internes.
33. Un cadre de gestion des risques institutionnels est en cours d'élaboration, fondé sur le principe de l'action préventive. Il s'agit de mettre au point, compte tenu de l'expérience passée, un profil de risque pour l'organisation qui fasse ressortir de manière visuelle les principaux risques associés à la mise en œuvre de sa stratégie et de sa mission. Ce profil doit refléter l'impact potentiel et la probabilité des risques au PAM. Il s'accompagne d'un registre complet des risques grâce auquel le PAM doit pouvoir sélectionner les mesures d'atténuation appropriées et attribuer les responsabilités correspondantes. Le cadre intégré de gestion des risques institutionnels inclura une échelle des risques qui permettra de déclencher l'intervention des responsables et du Comité exécutif de gestion des risques. Au fil du temps, la prise en compte de la gestion des risques institutionnels à tous les niveaux permettra au PAM de recenser les mesures d'atténuation, de les consigner et d'en assurer le suivi de façon à rester en deçà du niveau de tolérance. Le cadre de gestion des risques institutionnels sera mis en œuvre progressivement au sein du PAM, à compter du troisième trimestre de 2010.
34. Les activités du PAM l'exposent à divers risques financiers, dont les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que des défaillances éventuelles de ses débiteurs. Les politiques de

gestion des risques élaborées par le PAM tendent à parer à l'imprévisibilité des marchés financiers et à minimiser, si faire se peut, son impact potentiel sur les résultats financiers du Programme.

35. La gestion des risques financiers est assurée par le service central de la trésorerie sur la base des principes directeurs définis par le Comité des placements du PAM et des avis fournis par la Banque mondiale. Les politiques établies concernent certains aspects des risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Aucun risque ne semble par ailleurs être associé au fait que les comptes débiteurs et créditeurs puissent ne pas être réglés à l'échéance.
36. En 2009, le PAM a mis à jour sa politique de placement et les directives qu'il applique en la matière lorsqu'il investit les qui lui sont donnés et/ou confiés et qui ne sont pas immédiatement requis pour exécuter des programmes. Cette nouvelle politique de placement a pour objectif premier de préserver la valeur de ses ressources, en termes de sécurité, de liquidité et de rendement.
37. Le PAM a recours à des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis aux dépenses de personnel du budget AAP au Siège. Avec l'accord donné par le Conseil à sa session annuelle de 2009, le PAM a conclu en juillet 2009 24 contrats de change à terme en vue d'acheter 5 millions d'euros tous les mois à des taux fixes par rapport au dollar des États-Unis. Ces contrats mensuels couvrent la période allant de janvier 2010 à décembre 2011.
38. Le montant total des prestations dues aux employés s'élevait à 278,7 millions de dollars au 31 décembre 2009. Le PAM s'en est remis à des actuaires indépendants pour établir la valeur de ce passif. Sur ce montant, 143,4 millions de dollars ont été financés à ce jour par imputation aux fonds et régimes pertinents. Le solde de 135,3 millions de dollars n'a pas encore été imputé. Ces engagements sont comptabilisés au passif du Fonds général.
39. En 2009, outre l'évaluation actuarielle, une étude a été entreprise sur la gestion de l'actif et du passif des régimes de prestations dues aux employés. L'étude a passé en revue les engagements au titre des prestations dues aux employés, les fonds mis de côté pour financer ces engagements et les options proposées pour les stratégies futures de financement. Plusieurs solutions sont envisagées pour permettre au PAM de financer intégralement sur le long terme les engagements liés aux prestations dues aux employés. Les conclusions de l'étude sont en cours d'examen et une nouvelle proposition de financement sera présentée au Conseil pour approbation en 2010.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

40. Le PAM s'est demandé quelle pourrait être l'incidence d'une baisse possible des contributions du fait de la crise économique et financière mondiale, et si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance du Programme. Compte tenu des activités projetées par le PAM et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme. Nous continuerons par

conséquent d'établir les états financiers du PAM en retenant l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

41. Ma conclusion est corroborée par: i) les besoins indiqués dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011; ii) le Plan stratégique élaboré pour la période 2008-2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2009; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2010; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

42. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉ

43. Comme prévu par l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été élaborés conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, pour autant que je sache, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2009.

- État I – État de la situation financière au 31 décembre 2009
- État II – État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
- État III – État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
- État IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
- État V – État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Notes afférentes aux états financiers

Signé sur l'original
Josette Sheeran
Directrice exécutive

Rome, 31 mars 2010

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en millions de dollars)

	Note	2009	2008
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	1 162,2	972,3
Placements à court terme	2.2	582,2	460,1
Contributions à recevoir	2.3	1 896,7	1 991,2
Stocks	2.4	738,4	1 021,8
Autres comptes débiteurs	2.5	131,8	127,9
		4 511,3	4 573,3
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	148,9	39,1
Placements à long terme	2.6	204,2	186,6
Immobilisations corporelles	2.7	45,7	18,7
Immobilisations incorporelles	2.8	43,6	30,9
		442,4	275,3
TOTAL DES ACTIFS		4 953,7	4 848,6
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	480,8	567,8
Provisions	2.10	24,4	29,0
Prestations dues aux employés	2.11	23,3	16,2
		528,5	613,0
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	255,4	224,3
Prêt à long terme	2.12	111,7	111,2
		367,1	335,5
TOTAL DES PASSIFS		895,6	948,5
ACTIFS NETS		4 058,1	3 900,1
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	7.1	3 792,0	3 621,6
Réserves	2.14	266,1	278,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		4 058,1	3 900,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Signé sur l'original
 Josette Sheeran
 Directrice exécutive

Rome, 31 mars 2010

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en millions de dollars)

	Note	2009	2008
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	3 445,0	4 150,9
Contributions en nature	3.2	760,2	887,1
Écarts de change	3.3	44,2	(21,9)
Rendement des placements	3.4	38,7	(9,6)
Autres produits	3.5	85,2	76,7
TOTAL DES PRODUITS		4 373,3	5 083,2
CHARGES			
Produits distribués	4.1	2 380,4	2 198,1
Services de distribution et services connexes	4.2	749,6	551,1
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.3	617,8	555,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.4	115,6	114,6
Services sous-traités et autres	4.5	303,5	237,4
Charges financières	4.6	2,7	2,7
Amortissement	4.7	12,5	2,4
Autres charges	4.8	46,0	32,1
TOTAL DES CHARGES		4 228,1	3 693,5
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		145,2	1 389,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
31 décembre 2008		2 231,9	1 389,7	278,5	3 900,1
Allocation de l'excédent de 2008		1 389,7	(1 389,7)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2009					
Montants transférés des réserves	2.14	12,4	-	(12,4)	-
Gains latents sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6 / 2.14	12,8	-	-	12,8
Excédent de l'exercice	7.2	-	145,2	-	145,2
Total des variations de l'exercice		25,2	145,2	(12,4)	158,0
TOTAL DE L'ACTIF NET		3 646,8	145,2	266,1	4 058,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en millions de dollars)

	Note	2009	2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		145,2	1 389,7
(Augmentation)/diminution des stocks	2.4	283,4	(505,9)
(Gains)/pertes latents sur les placements à court terme	2.2	(37,3)	51,4
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(15,3)	(787,3)
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	2.5	(4,8)	34,5
Amortissement	2.7	12,5	2,4
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	-	(0,5)
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	2.9	(87,0)	105,2
Augmentation/(diminution) des provisions	2.10	(4,6)	9,6
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	38,2	12,4
Augmentation de la valeur amortie du prêt à long terme	2.12	0,6	0,6
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	2,1	2,1
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		333,0	314,2
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
Diminution des placements à court terme	2.2	(84,8)	161,6
Diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	0,8	0,1
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(4,8)	(14,8)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(35,6)	(18,5)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(16,6)	(16,9)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(141,0)	111,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	(2,1)	(2,1)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2,1)	(2,1)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		189,9	423,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	972,3	548,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	1 162,2	972,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en millions de dollars)

	Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
		Budget initial	Budget final		
Composantes de coûts	6				
Produits alimentaires		1 142,2	3 104,9	1 676,8	1 428,1
Transport externe		276,6	687,4	254,4	433,0
Transport terrestre, entreposage et manutention		675,5	1 298,9	903,8	395,1
Autres coûts opérationnels directs		128,4	444,5	272,8	171,7
Coûts d'appui directs		288,3	662,8	410,9	251,9
Total partiel, coûts directs		2 511,0	6 198,5	3 518,7	2 679,8
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes		183,4	238,8	226,0	12,8
Fonds d'équipement et Fonds pour le renforcement des capacités		13,3	55,8	39,1	16,7
Total partiel, coûts indirects		196,7	294,6	265,1	29,5
TOTAL		2 707,7	6 493,1	3 783,8	2 709,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

* Préparé sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2009

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour préparer les états financiers

1. Les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été préparés sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), selon la convention du coût historique, modifiée par l'inclusion des placements et des prêts soit à leur juste valeur, soit en fonction de leur coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la Norme internationale d'information financière (IFRS) appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. Les normes ci-après ont été adoptées avant les dates auxquelles elles doivent être appliquées: norme IPSAS 4 (révisée), Effets des variations des cours des monnaies étrangères, et norme IPSAS 25, Prestations dues aux employés.
4. Des dispositions transitoires ont été appliquées pour la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles acquises ou données avant le 1^{er} janvier 2008. Ces immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition après déduction de l'amortissement cumulé, dans le cas où la durée de vie économique restante était supérieure à cinq ans (norme IPSAS 17).
5. L'État des flux de trésorerie (État IV) a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
6. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

7. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs en banque, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux détenus par les gestionnaires de placements.
8. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

9. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages attachés à leur propriété.
10. Les actifs financiers détenus à des fins de négociation en bourse sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
11. Les prêts et les comptes débiteurs sont des actifs financiers qui ne sont pas des produits dérivés, dont les paiements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés en bourse. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
12. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers qui ne sont pas des instruments dérivés, dont les paiements sont fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM entend et peut détenir jusqu'à échéance. Ils comprennent les Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities (STRIPS) du Trésor des États-Unis détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
13. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers qui ne sont pas des produits dérivés et ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS du Trésor des États-Unis. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'État des variations de l'actif net.
14. L'intégralité des passifs financiers qui ne sont pas de produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

15. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement courant si celui-ci est inférieur.
16. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.
17. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants pour distribution.

Contributions et comptes débiteurs

18. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
19. Les comptes débiteurs sont présentés nets des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances irrécouvrables.
20. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
21. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme produits.

Immobilisations corporelles

22. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées sur la base de leur coût historique après déduction de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique sur la base de la méthode linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Agencements et aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

23. Les investissements concernant des contrats de location sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des investissements restant à courir ou le reste du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
24. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

25. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées sur la base de leur coût historique après déduction de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuelles.
26. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels commerciaux	3
Logiciels de conception interne	6
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

27. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés indiquées ci-après:
- les prestations à court terme qui sont intégralement payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.

28. Certaines catégories d'employés du PAM sont participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs capitalisé à prestations définies. Le PAM n'est pas à même d'identifier la part qui lui revient de la situation financière et des résultats du régime de pensions conformément à la norme IPSAS 25 d'une façon suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser et considère ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies.

Provisions et passifs éventuels

29. Des provisions sont constituées pour charges et engagements futurs lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
30. D'autres engagements, qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs, sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

31. Un fonds est une entité comptable auto-compensée créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Les fonds sont séparés dans le but de mener à bien des activités spécifiques ou d'atteindre certains objectifs en appliquant des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
32. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
33. Les fonds afférents aux différentes catégories d'activités sont une entité comptable créée par le Conseil pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à toutes les catégories d'activités, à savoir les activités de développement, les opérations d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
34. Le Fonds général est l'entité comptable créée pour comptabiliser séparément les montants provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), les recettes accessoires, la réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités spécifiée, un projet déterminé ou un projet bilatéral. Les comptes spéciaux sont créés par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1

du Règlement financier, pour la gestion de contributions spéciales ou de sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

35. Les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale sont également des sous-divisions identifiables du Fonds du PAM; ils sont créés par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier pour comptabiliser les contributions dont l'objet, le champ d'application et les procédures servant à rendre des comptes ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
36. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de déficit temporaire des ressources. D'autres réserves peuvent être établies par le Conseil.
37. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux produits provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects.

Comparaisons budgétaires

38. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont pas composantes de coût ou source de financement auxquelles elles sont imputées.
39. Le Conseil approuve le Plan de gestion pour l'exercice biennal, qui indique les montants prévus au budget au titre des coûts directs, des dépenses d'administration et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.
40. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas préparés sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	124,2	96,6
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	44,5	66,1
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	761,1	688,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	232,4	121,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 162,2	972,3

41. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	580,1	458,0
Portion courante des placements à long terme (Note 2.6)	2,1	2,1
Total des placements à court terme	582,2	460,1

42. Les placements à court terme sont répartis en trois tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Du fait de l'instabilité des marchés financiers mondiaux, le profil de risque des placements à court terme avait été réduit en 2008 et l'instabilité se poursuivant, l'a été à nouveau en 2009.
43. Les placements qui ne satisfaisaient plus aux directives du PAM en matière de placements ont été conservés dans un portefeuille résiduel distinct dans l'optique de liquider ces valeurs en fonction de la conjoncture boursière et de la valeur fondamentale des titres sous-jacents. Du fait de la politique dynamique de cession adoptée, le portefeuille résiduel est passé de 136,7 millions de dollars au 31 décembre 2008 à 45,2 millions de dollars au 31 décembre 2009. Au cours de l'année, les profits latents sur les valeurs de ce portefeuille ont plus que compensé les pertes réalisées en raison de la réduction du profil de risque des placements à court terme.
44. Les placements à court terme ont été évalués à 580,1 millions de dollars au 31 décembre 2009 (458,0 millions de dollars au 31 décembre 2008). Sur ce montant total, 359,7 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (226,1 millions de dollars au 31 décembre 2008), 120,9 millions de dollars des obligations émises par des sociétés commerciales (100,5 millions de dollars au 31 décembre 2008) et 99,5 millions de dollars des titres garantis par des hypothèques et des avoirs non émis par des organismes d'État (131,4 millions de dollars au 31 décembre 2008). Ces placements sont comptabilisés à

leur juste valeur, telle qu'établie par la banque gardienne indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

45. Au 31 décembre 2009, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est d'environ 87,9 millions de dollars (29,9 millions de dollars au 31 décembre 2008), montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces produits dérivés est nulle.
46. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2008	Apports/ (Dédutions)	Intérêts perçus	Gains/ (pertes) réalisés	Gains/ (pertes) latents	2009
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	458,0	96,9	11,1	(23,2)	37,3	580,1
Portion courante des placements à long terme	2,1	(0,1)	0,1	-	-	2,1
Total des placements à court terme	460,1	96,8	11,2	(23,2)	37,3	582,2

47. En 2009, les placements à court terme ont augmenté dans une proportion de 122,1 millions de dollars, dont 37,3 millions de dollars équivalent au montant net des gains latents inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités opérationnelles. Le solde de 84,8 millions de dollars est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2009	2008
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Courantes	1 896,7	1 991,2
Non courantes	148,9	39,1
Total des contributions à recevoir	2 045,6	2 030,3

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Contributions en espèces	1 925,0	1 951,1
Contributions en nature	282,4	229,6
Total des contributions à recevoir avant provision	2 207,4	2 180,7
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(151,9)	(146,7)
Provision pour créances irrécouvrables	(9,9)	(3,7)
Montant net des contributions à recevoir	2 045,6	2 030,3

48. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant douze mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues douze mois à compter de la date des états financiers.
49. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances irrécouvrables.
- la provision pour réduction des produits provenant des contributions est fondée sur l'expérience passée. Il s'agit des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient destinées ou n'est plus disponible pour quelque autre raison; et
 - la provision pour créances irrécouvrables est estimée sur la base des pourcentages ci-après de l'encours des contributions à recevoir, avant ajustements pour réévaluation:
 -

Contributions à recevoir:	%
De plus de 4 ans	100
De 3 à 4 ans	50
De 2 à 3 ans	10

50. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir:

	2009		2008	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Année de confirmation				
2009	1 742,8	79	-	-
2008	400,5	18	1 920,4	88
2007 et années antérieures	54,7	3	257,9	12
Total partiel	2 198,0	100	2 178,3	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	9,4	-	2,4	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 207,4	100	2 180,7	100

51. Les provisions pour créances irrécouvrables correspondent à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite exige un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.
52. Les variations de la provision pour créances irrécouvrables enregistrées en 2009 sont les suivantes:

	2008	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2009
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances irrécouvrables	3,7	-	6,2	9,9

53. Aucune contribution à recevoir n'a été passée en charges en 2009. L'augmentation ou la diminution de la provision pour créances irrécouvrables est portée aux charges de l'exercice et comptabilisée dans l'État des résultats financiers.
54. Les variations des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2009 sont les suivantes:

	2008	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2009
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions	146,7	(29,2)	34,4	151,9

55. En 2009, un montant total de 29,2 millions de dollars de la provision pour réductions des produits provenant des contributions a été utilisé et est comptabilisé dans l'État de la situation financière. L'augmentation ou la diminution de cette provision équivaut à des charges de l'exercice et est comptabilisé dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

56. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires - telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks qui montre le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2009	2008
<i>En millions de dollars</i>		
Produits alimentaires en stock	598,1	929,3
Produits alimentaires en transit	125,5	75,1
Total partiel, produits alimentaires	723,6	1 004,4
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(2,9)	(4,0)
Total, produits alimentaires	720,7	1 000,4
Articles non alimentaires	17,9	21,6
Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,2)
Total, articles non alimentaires	17,7	21,4
Total des stocks	738,4	1 021,8

Produits alimentaires - rapprochement	2009	2008
<i>En millions de dollars</i>		
Stocks d'ouverture	1 000,4	501,7
Réintégration de: Provision pour dévalorisation	4,0	2,0
Achats de produits	1 052,1	1 502,3
Contributions en nature reçues	694,8	831,5
Transport et coûts connexes	344,7	365,0
Total des stocks disponibles pour distribution	3 096,0	3 202,5
Moins produits distribués	(2 372,4)	(2 198,1)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(2,9)	(4,0)
Total des produits alimentaires	720,7	1 000,4

57. Pour 2009, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 380,4 millions de dollars, comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 372,4 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 8,0 millions de dollars aux articles non alimentaires.
58. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
59. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
60. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts de Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques, comme le Mécanisme d'intervention d'urgence en Asie, le Réseau d'intervention d'urgence en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Réseau de dépôts de fournitures humanitaires des Nations Unies.

61. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration de l'eau, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de pièces détachées pour véhicules à moteur.
62. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,4 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,9 pour cent de celle des articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2009, la valeur totale de la dévalorisation pour les produits alimentaires était de 3,3 millions de dollars; elle figure dans l'État de la situation financière. L'augmentation ou la diminution de cette provision équivaut à des charges de la période et est comptabilisée dans l'État des résultats financiers. En 2009, la provision prévue pour les articles non alimentaires n'a pas été utilisée et n'a enregistré ni augmentation ni diminution.
63. En 2009, les variations relatives à la dévalorisation ont été les suivantes:

	2008	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2009
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	4,0	(3,3)	2,2	2,9
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,2	-	-	0,2
Total des déductions	4,2	(3,3)	2,2	3,1

64. Les stocks de produits alimentaires au 31 décembre 2009 représentaient 1,4 million de tonnes, soit une valeur de 723,6 millions de dollars (1,7 million de tonnes d'une valeur de 1 004,4 millions de dollars au 31 décembre 2008).

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2009	2008
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	39,5	46,5
Avances au personnel	21,7	20,6
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	9,9	33,0
Comptes débiteurs divers	60,7	27,8
Total, autres comptes débiteurs	131,8	127,9

65. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
66. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel.

67. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis dans le cadre de comptes spéciaux, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la TVA dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements ainsi que la juste valeur des contrats à terme sur devises.

Note 2.6: Placements à long terme

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis	83,3	81,0
Portion courante (Note 2.2)	(2,1)	(2,1)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis	81,2	78,9
Obligations	74,5	70,4
Actions	48,5	37,3
Total, obligations et actions	123,0	107,7
Total des placements à long terme	204,2	186,6

68. Les placements à long terme se composent de placements dans des Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities (STRIPS) du Trésor des États-Unis et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS du Trésor des États-Unis ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.12), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
69. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2009, la valeur de réalisation de ces placements était de 94,1 millions de dollars (105,1 millions de dollars au 31 décembre 2008).
70. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations est imputable en premier lieu à l'évolution de la conjoncture boursière en 2009 et, dans une moindre mesure, au réinvestissement des intérêts perçus en cours d'année.
71. Les placements en actions sont effectués par le biais de cinq fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) World Index, index reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières des pays développés. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant le MSCI World Index.
72. L'augmentation nette des placements à long terme s'est chiffrée à 17,6 millions de dollars, comme l'indique l'État des flux de trésorerie, après ajustement compte tenu des

gains nets latents d'un montant de 12,8 millions de dollars à la fin de 2009. Les variations des comptes de placements à long terme en 2009 sont les suivantes:

	2008	Apports/ (Dédutions)	Intérêts reçus/amortis	Gains/ (Pertes) nets réalisés	Gains/ (Pertes) nets latents	2009
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	107,7	-	2,8	(0,3)	12,8	123,0
STRIPS	78,9	(2,0)	4,3	-	-	81,2
Total des placements à long terme	186,6	(2,0)	7,1	(0,3)	12,8	204,2

73. Les flux nets de trésorerie provenant des placements à long terme ont représenté 4,8 millions de dollars, se composant de STRIPS qui arriveront à échéance dans les douze mois à venir, soit 2,0 millions de dollars, qui figurent dans l'État de la situation financière, des intérêts perçus d'un montant de 7,1 millions de dollars et des pertes nettes réalisées de 0,3 million de dollars, qui sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les obligations à long terme et les actions sont considérées comme réalisables et, conformément aux normes internationales d'information financière, les gains/pertes de 12,8 millions de dollars, ont été imputés à l'actif net et présentés dans l'État des variations de l'actif net.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	2008	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2009
<i>En millions de dollars</i>					
Immobilisations corporelles					
Bâtiments					
Permanents	3,3	0,1	(0,3)	(0,7)	2,4
Temporaires	2,0	4,5	-	(1,0)	5,5
Matériel informatique et matériel de bureau					
Matériel de bureautique	3,2	5,5	-	(2,6)	6,1
Matériel de sécurité	0,2	-	-	(0,1)	0,1
Matériel de télécommunications	0,1	0,4	-	(0,1)	0,4
Véhicules à moteur	0,4	1,0	-	(0,4)	1,0
Outillage	10,5	20,8	(0,6)	(5,4)	25,3
Investissements dans des contrats de bail	0,3	0,4	-	(0,2)	0,5
Éléments d'actifs fixes en construction	1,7	1,6	-	(1,1)	2,2
Éléments d'actifs fixes en construction	-	2,2	-	-	2,2
Total des immobilisations corporelles	21,7	36,5	(0,9)	(11,6)	45,7

74. En 2009, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments temporaires, du matériel informatique et du matériel de bureau, des véhicules à moteur et des investissements concernant des contrats de location ainsi que des actifs fixes en construction. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'année s'est chiffré au total à 35,6 millions de dollars (19,0 millions de dollars au 31 décembre 2008). Cet accroissement s'explique principalement par l'application intégrale des principes comptables relatifs aux immobilisations corporelles. Les entrées

et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de la période étant indiquées dans l'État des résultats financiers.

75. Les bâtiments, le mobilier et les équipements de bureau, les véhicules et le matériel informatique sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
76. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2009 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation ou de sortie d'immobilisations corporelles inutilisables ou hors d'usage.
77. Le bâtiment du Siège du PAM ne fait pas partie des immobilisations corporelles étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment loué dont le loyer est remboursé au PAM par le gouvernement du pays hôte.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	2008	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2009
<i>En millions de dollars</i>					
Logiciels de conception interne	30,9	16,6	-	(3,9)	43,6

78. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
79. Au 31 décembre 2009, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 43,6 millions de dollars, après déduction de l'amortissement cumulé, soit 3,9 millions de dollars. Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement au cours de l'exercice apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2009	2008
<i>En millions de dollars</i>		
Montants dus aux fournisseurs	143,1	182,2
Montants dus aux donateurs	91,2	72,4
Comptes créditeurs divers	9,2	14,4
Total partiel, dettes	243,5	269,0
Charges à payer	237,3	298,8
Total, dettes et charges à payer	480,8	567,8

80. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
81. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
82. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés ou qui n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec les fournisseurs.

Note 2.10: Provisions

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	21,0	29,0
Provisions diverses	3,4	-
Total des provisions	24,4	29,0

83. Les variations de la provision pour remboursements aux donateurs en 2009 sont les suivantes:

	2008	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2009
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	29,0	(33,7)	25,7	21,0

84. Le montant de l'augmentation ou de la diminution de la provision pour remboursements, soit un montant de 25,7 millions de dollars, vient en déduction des produits provenant des contributions en espèces tel qu'indiqué dans l'État des résultats financiers. Cette provision correspond au niveau estimatif des remboursements de contributions à des projets dont les comptes ont été clos et des transferts des contributions en espèces des donateurs à leurs comptes généraux bilatéraux. En 2009, un montant total de 33,7 millions de dollars a été remboursé aux donateurs, lequel représente une réduction de la provision telle qu'indiquée dans l'État de la situation financière.
85. Il n'existe pas de corrélation définie entre les montants remboursés et le solde des contributions à recevoir. Un remboursement ne peut être effectué qu'en l'absence d'arriérés de contributions.
86. Les provisions diverses doivent respecter les obligations juridiques, les avances et les paiements qui doivent être versés au personnel du PAM blessé ou décédé à la suite de l'attentat perpétré en 2009 contre l'un des bureaux de pays du PAM. Elles incluent également les passifs pouvant résulter de l'expulsion de certaines ONG dans le cadre d'une autre opération du PAM pour laquelle le gouvernement hôte avait publié un décret

relatif au paiement d'indemnités extraordinaires de licenciement d'anciens membres de son personnel qui avait été recruté par le PAM.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	23,3	16,2
Non courantes	255,4	224,3
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	278,7	240,5

	2009			
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	2008
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	23,3	23,3	16,2
Prestations après la cessation de service	208,4	0,7	209,1	190,8
Autres prestations à long terme	41,6	4,7	46,3	33,5
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	250,0	28,7	278,7	240,5

2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

87. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2009, le montant total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 278,7 millions de dollars, dont 250,0 millions calculés par des actuaires et 28,7 millions de dollars par le PAM (218,8 millions de dollars et 21,7 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2008).
88. Sur ce montant total de 278,7 millions de dollars, 143,4 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (108,1 millions de dollars au 31 décembre 2008). Le solde de 135,3 millions de dollars a été imputé au Fonds général.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

89. Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des agents des

services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'ONU.

90. Le montant total des engagements au titre des prestations à la cessation de service et autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 250,0 millions de dollars au 31 décembre 2009, net des pertes/gains actuariels. Dans l'évaluation de 2009, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 271,0 millions de dollars, dont 229,4 millions de dollars représentaient les prestations dues à la cessation de service et 41,6 millions de dollars d'autres indemnités liées au départ.
91. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues après la cessation de service peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
92. Dans l'évaluation de 2009 des engagements au titre des prestations dues aux employés, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux prestations à la cessation de service et aux autres indemnités liées au départ se chiffraient à 21,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars, respectivement (3,2 millions de dollars pour les prestations à la cessation de service et 7,6 millions de dollars pour les autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2008).
93. Sur le montant total des gains/(pertes) actuariels de (21,0 millions de dollars), (24,5 millions de dollars) ont trait au Plan d'assurance maladie après la cessation de service, 2,6 millions de dollars au Régime des indemnités pour cessation de service, et 0,9 millions de dollars au Plan d'indemnisation et au Fonds de réserve (Note 2.11.5.4). Les gains/(pertes) actuariels se rapportant au Plan d'assurance maladie après la cessation de service et au Régime des indemnités pour cessation de service ont dépassé 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les gains/(pertes) de plus de 10 pour cent seront amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Régime des indemnités pour cessation de service, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est de 12,73 ans et pour le Régime des indemnités pour cessation de service de 13,72 ans.
94. Les charges annuelles correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux employés, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.

95. Les variations des engagements au titre des prestations dues aux employés en 2009 sont les suivants:

	2008	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2009
<i>En millions de dollars</i>				
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	165,1	(2,2)	18,9	181,8
Régime des indemnités pour cessation de service	19,1	(0,8)	2,3	20,6
Plan d'indemnisation et Fonds de réserve	5,9	(0,4)	0,4	5,9
Autres indemnités liées au départ	28,7	(3,2)	16,2	41,7
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	218,8	(6,6)	37,8	250,0

2.11.3 Prestations à court terme

96. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Prestations après la cessation de service

97. Les prestations après la cessation de service sont les plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
98. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base.
99. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
100. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
101. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2009, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

102. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

103. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des

régimes de prestations après la cessation de service et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2009, les hypothèses et méthodes utilisées sont celles décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les changements par rapport aux hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2008.

104. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2009 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ d'un montant total de 31,2 millions de dollars (25,5 millions de dollars au 31 décembre 2008).
105. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
106. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer le coût pour le PAM des prestations dues après la cessation de service au 31 décembre 2009. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certaines prestations sont spécifiquement indiquées:

Taux d'actualisation	5,40 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (5,70 pour cent lors de l'évaluation précédente)
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	6,00 pour cent pour 2010 (7,00 pour cent en 2009)
Rendement escompté des actifs	Financement – 5,40 pour cent; Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,00 pour cent, plus composante mérite.
Hausse annuelle du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation, la prestation minimum est censée demeurer inchangée).
Taux de change futurs	Taux au comptant de l'ONU au 31 décembre 2009
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Le coût moyen des demandes de remboursement des frais médicaux en 2010 est de 5 534 dollars par adulte (5 184 lors de l'évaluation précédente).
Variation des frais médicaux en fonction de l'âge (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Les demandes de remboursement ajustées représentent en moyenne 5 534 dollars en 2010 pour les participants adultes (5 184 lors de l'évaluation précédente)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	155,88 dollars pour le Plan dollar et 143,64 euros pour le Plan euro
Rétention de l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,45 pour cent des demandes de remboursement en (3,00 pour cent des demandes de remboursement lors de l'évaluation précédente)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service)	Comptabilisation et financement – 26,06 pour cent
Taux de mortalité	La mortalité, pour tous les plans, correspond à celle calculée lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2007 réalisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Variet selon l'âge et le sexe et la catégorie d'emploi
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	90 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan général d'assurance maladie. Sur la base d'une étude de l'expérience récente des organisations des Nations Unies dont le siège est à Rome, 0,1 pour cent des personnes couvertes par le Plan général d'assurance maladie se retireront chaque année après la retraite (dans l'évaluation précédente, l'hypothèse était qu'il n'y aurait pas de retrait après la retraite)

Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service)	Versements actuellement effectués en euros – Plan euro Versements actuellement effectués en monnaies autres que l'euro – Plan dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	80 pour cent et 45 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au Plan général d'assurance médicale. L'hypothèse est que les femmes ont quatre ans de moins que leurs conjoints.
Proportion de décès et d'invalidité futures imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation)	10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (identique lors de l'évaluation du 31 décembre 2008)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Invalidité totale et permanente
Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	80 pour cent de ceux qui prennent leur retraite ou (65 pour cent lors de l'évaluation précédente)
Indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (65,00 pour cent lors de l'évaluation précédente), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seraient mariés, ce pourcentage étant de 10 700 dollars pour les employés célibataires et 15 200 dollars pour les employés mariés en 2010, progression en fonction de l'inflation ensuite (lors de l'évaluation précédente, 9 692 dollars pour les employés célibataires et 14 381 dollars pour les mariés). Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 26 jours de rémunération (20 jours lors de l'évaluation précédente)
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ) Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ)	Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthodes des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service.
Méthode actuarielle	
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

107. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs résultant des prestations dues aux employés calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2008	170,7	28,7	17,6	5,0	222,0
Coût du service pour 2009	9,2	1,8	1,4	0,2	12,6
Coût financier pour 2009	9,7	1,5	0,9	0,3	12,4
(Montant brut des prestations effectivement versées pour 2009)	(3,1)	(3,2)	(0,9)	(0,4)	(7,6)
Cotisations des participants	0,9	-	-	-	0,9
Effets des variations de change	1,2	-	0,1	-	1,3
Autres (gains)/pertes actuariels	17,8	12,8	(1,1)	(0,1)	29,4
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2009	206,4	41,6	18,0	5,0	271,0

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2009

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	9,2	1,8	1,4	0,2	12,6
Charges financières	9,7	1,5	0,9	0,3	12,4
(Gains)/Amortissement de la perte	-	12,8	-	-	12,8
Total des dépenses comptabilisées en 2009	18,9	16,1	2,3	0,5	37,8

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	76,6	-	-	3,9	80,5
Employés en activité	129,8	41,6	18,0	1,1	190,5
Total	206,4	41,6	18,0	5,0	271,0
(Excédent)/Déficit	206,4	41,6	18,0	5,0	271,0
Gains/(Pertes) latents	(24,5)	-	2,6	0,9	(21,0)
Bilan net (Actif)/Passif	181,9	41,6	20,6	5,9	250,0

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

108. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
109. Lors de l'évaluation de 2009, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteront de 6,00 pour cent en 2010 et de 5,00 pour cent les années suivantes. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis sera en moyenne d'environ 1,443 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2009. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 5,40 pour cent au 31 décembre 2009.
110. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1,00 pour cent.
111. S'agissant de l'analyse de sensibilité du passif, un taux de change de 1,443 entre l'euro et le dollar des États-Unis, un taux d'actualisation de 5,40 pour cent et un taux d'inflation de 5,00 pour cent par an ont donné un montant brut de 206,4 millions de dollars pour les engagements au titre des prestations définies. Pour ce qui est de l'analyse de sensibilité des coûts des services, ces derniers ont été calculés pour 2010 au niveau de 13,2 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2010

112. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 7,7 millions de dollars pour 2010, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

113. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions de retraite, les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ou des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestation définie. Comme spécifié par l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent y être affiliées les institutions spécialisées des Nations Unies et toutes autres institutions intergouvernementales ou internationales appliquant le régime commun de traitements,

d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

114. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des "agrégats avec intrants" et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins tous les trois ans; il ressort du rapport annuel de la Caisse pour 2008 que l'évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans depuis 1997 au moins. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente tous les deux ans au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies un rapport sur ses audits. L'évaluation actuarielle la plus récente au moment de la préparation des présents états financiers était celle réalisée au 31 décembre 2007. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2009 sera disponible au milieu de 2010.
115. Le paragraphe 50 de l'évaluation actuarielle de 2007 indique que, pour aider le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à évaluer la situation de la Caisse sur une base courante et non plus sur la base de projections, la valeur actuarielle des droits de retraite acquis avait été calculée à la date de l'évaluation (à savoir, les passifs de la Caisse pour les prestations déjà acquises par les participants en activité et les retraités). Cette valeur représente le montant des actifs que la Caisse devrait avoir disponibles pour faire face à ses engagements courants. Lesdits engagements englobent: i) le maintien des pensions existantes en faveur des retraités et des bénéficiaires, et ii) la constitution d'une réserve suffisante pour verser les prestations dues aux participants en prenant pour hypothèse qu'ils cesseraient de travailler à la date de l'évaluation et choisiraient l'option (liquidation de leurs droits, pension de retraite différée, pension de retraite anticipée ou pension de retraite) la plus rentable pour eux (c'est-à-dire ayant le coût actuariel le plus élevé).
116. Au 31 décembre 2007 et comme le souligne le paragraphe 55 de la même évaluation actuarielle, le coefficient de capitalisation était de 146,9 pour cent dans une hypothèse sans ajustement des pensions, et de 95,3 pour cent en prenant en compte l'ajustement des pensions, sur la base d'un taux d'intérêt réel (à savoir, sans hypothèse de taux d'intérêt nominal ni taux hypothétique d'ajustement des pensions) de 3,5 pour cent.
117. La Caisse des pensions publie les rapports trimestriels sur ses placements qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.
118. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées, ainsi que sa part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
119. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de

l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date d'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

120. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et aux anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Comme le PAM, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est pas à même d'identifier de façon suffisamment fiable la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions, il a considéré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25, Prestations dues aux employés.
121. En 2009, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont montées à 54,7 millions de dollars. Les cotisations prévues pour 2010 s'élèvent à 57,1 millions de dollars (49,3 millions de dollars et 51,3 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2008).

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

122. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêt à long terme

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	111,7	111,2

123. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une aide alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.

124. Le prêt est remboursable sur 30 ans et est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent par an sur le solde, par la suite. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
125. Le prêt de 106,0 millions de dollars est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2009, le coût amorti du prêt était de 111,7 millions de dollars (111,2 millions de dollars au 31 décembre 2008). Les intérêts payés chaque année représentent 2,1 millions de dollars.
126. En 2009, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total à 2,7 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 décembre 2008), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,1 millions de dollars représentent les intérêts annuels payables en mai chaque année et 0,6 million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
127. Dans l'État des flux de trésorerie, les charges financières de l'exercice, soit 2,1 millions de dollars, sont présentées sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de 0,6 million de dollars sont présentés sous la rubrique des activités opérationnelles.

Note 2.13: Instruments financiers

2.13.1 Nature des instruments financiers

128. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.
129. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur résultant d'excédents ou de déficit	580,1	458,0
Placements détenus jusqu'à l'échéance	83,3	81,0
Prêts et montants à recevoir	3 057,2	2 900,9
Actifs financiers disponibles à la vente	123,0	107,7
Total partiel	3 843,6	3 547,6
Actifs non financiers	1 110,1	1 301,0
Total	4 953,7	4 848,6

130. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

2.13.2 Risque de crédit

131. Le risque de crédit auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques applicables en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AAA/AA+ et celle des placements à long terme était de AA+.
132. Le risque de crédit et le risque de liquidité associée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou dans de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
133. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances irrécouvrables.

2.13.3 Risque de taux d'intérêt

134. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme ou de ses placements dans des obligations à long terme. En 2009, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements ont été respectivement de 1,46 pour cent et de 3,00 pour cent. Il ressort d'une évaluation de la sensibilité des taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,49 an pour les placements à court terme et de 5,1 ans pour les placements en obligations à long terme. Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.13.4 Risque de change

135. Au 31 décembre 2009, 85 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, et 13 pour cent en euros (94 pour cent en dollar des États-Unis et 6 pour cent en euros au 31 décembre 2008). Les sommes détenues dans d'autres monnaies sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 80 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 11 pour cent en euros et 9 pour cent dans d'autres monnaies (84 pour cent en dollar des États-Unis, 12 pour cent en euros et 4 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2008).
136. Des contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget AAP. À sa session annuelle de 2009, le Conseil a autorisé (décision 2009/EB.A/9) le PAM à continuer à couvrir le risque de change lié aux dépenses encourues en euros pour 2010 et 2011 en concluant 24 contrats de change à terme pour acheter 5,0 millions d'euros par mois à des taux fixes par rapport au dollar

des États-Unis à compter du deuxième semestre de 2009. Au 31 décembre 2009, les 24 contrats avaient une valeur notionnelle de 169,5 millions de dollars et représentaient un gain latent au cours du marché de 3,2 millions de dollars au taux à terme.

2.13.5 Risque de marché

137. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à long terme en actions. Le rendement des placements en actions est évalué par référence au MSCI World Index, indice des cours des actions cotées sur toutes les places des pays développés.

Note 2.14: Soldes des fonds et réserves

	2009					2008
	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux		Total	
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	3 055,4	321,0	245,2	278,5	3 900,1	2 516,0
Excédent /(déficit) de l'exercice	(135,8)	(33,8)	314,8	-	145,2	1 389,7
Total partiel	2 919,6	287,2	560,0	278,5	4 045,3	3 905,7
Variations pendant l'exercice:						
Avances à des projets	144,2	-	3,6	(147,8)	-	-
Montants remboursés par des projets	(98,2)	-	(1,8)	100,0	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	38,9	(38,9)	-	-
Reconstitutions	-	-	(52,7)	52,7	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(21,6)	21,6	-	-
Virements entre fonds	77,1	(0,2)	(76,9)	-	-	-
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements à long terme	-	-	12,8	-	12,8	(5,6)
Total des variations de l'exercice	123,1	(0,2)	(97,7)	(12,4)	12,8	(5,6)
Solde de clôture au 31 décembre 2009	3 042,7	287,0	462,3	266,1	4 058,1	3 900,1

138. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.

139. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles sont confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans la catégorie d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.

140. Les reconstitutions du CII correspondent aux contributions spécifiquement destinées au CII par les donateurs.

	2009				Total	2008
	2.14.1	2.14.2	2.14.3	2.14.4		
	Réserve opérationnelle	Compte d'intervention immédiate (CII)	Mécanisme d'avances au titre des CAD/Autres COD	Compte de péréquation AAP		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture 1^{er} janvier	57,0	44,6	7,6	169,3	278,5	140,1
Avances aux projets	-	(136,6)	(11,2)	-	(147,8)	(183,7)
Remboursements par des projets	-	86,4	13,6	-	100,0	119,6
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(38,9)	(38,9)	-
Reconstitutions	-	52,7	-	-	52,7	65,9
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	21,6	21,6	136,6
Solde de clôture au 31 décembre 2009	57,0	47,1	10,0	152,0	266,1	278,5

141. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement quatre réserves actives: i) Réserve opérationnelle; ii) Compte d'intervention immédiate; iii) Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs; et iv) Compte de péréquation AAP. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.14.1 Réserve opérationnelle

142. L'article 10.5 du Règlement financier stipule qu'il est établi une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. La Réserve opérationnelle est établie au niveau de 57 millions de dollars. En 2009, aucune activité n'a fait appel à cette réserve.

2.14.2 Compte d'intervention immédiate

143. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents.
144. En 2009, le CII a reçu 52,7 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 136,6 millions de dollars, dont 86,4 millions de dollars ont été remboursés en 2009. Le solde du CII au 31 décembre 2009 était de 47,1 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 164,4 millions de dollars.

2.14.3 Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

145. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a pour objet de permettre de continuer à assurer le financement des CAD et des Autres COD en attendant la confirmation des contributions. Le niveau approuvé de ce dispositif est de 35,9 millions de dollars.
146. En 2009, le montant des avances à des projets et au Programme mondial de location de véhicules représentait 11,2 millions de dollars et celui des remboursements au Mécanisme par des projets 13,6 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, le solde du Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs était de 10,0 millions de dollars. L'encours total des avances faites à des projets au titre du Mécanisme représentait au 31 décembre 2009 la somme de 25,0 millions de dollars.

2.14.4 Compte de péréquation AAP

147. Le Compte de péréquation AAP est une réserve constituée pour comptabiliser les différences éventuelles entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
148. À sa deuxième session ordinaire tenue en octobre 2008, le Conseil a approuvé des investissements ponctuels dans les capacités à partir du Compte de péréquation AAP (décision 2008/EB.2/7 iii) d'un montant total de 40,8 millions de dollars, dont 38,9 millions de dollars ont été attribués au titre du Compte de péréquation AAP en 2009. À la fin de 2009, le solde n'avait pas encore été affecté.
149. Sur le montant total de 38,9 millions de dollars affecté au Compte de péréquation AAP, 22,5 millions de dollars ont été alloués au Fonds pour la sécurité destiné à financer l'appui requis sur les divers sites, les mesures visant à assurer le respect des règles de sécurité pour les installations, le déménagement de bureaux (si nécessaire) et le matériel de sécurité. Le solde couvre les allocations en faveur de la direction des groupes sectoriels, de l'apprentissage et du perfectionnement, les services d'appui aux TIC et la prolongation du projet IPSAS pour garantir que les nouveaux systèmes prévus sous WINGS II, en particulier pour les stocks et les immobilisations, respectent les normes IPSAS et permettent de produire les états financiers.
150. L'excédent des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré pendant l'exercice, soit 21,6 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation AAP. Au 31 décembre 2009, le solde du Compte de péréquation AAP était de 152,0 millions de dollars.

NOTE 3: PRODUITS

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	3 242,7	3 986,9
Contributions aux CAI	265,1	317,0
Total partiel	3 507,8	4 303,9
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(62,8)	(153,0)
Total des contributions en espèces	3 445,0	4 150,9
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	751,0	908,4
Contributions en nature sous forme de services	13,1	9,6
Total partiel	764,1	918,0
Moins:		
Réduction des produits provenant des contributions	(3,9)	(30,9)
Total des contributions en nature	760,2	887,1
3.3 Écarts de change*	44,2	(21,9)
3.4 Rendement des placements		
Pertes nettes réalisées sur les placements	(23,5)	(6,3)
Gains/(Pertes) nette latente sur les placements	37,3	(51,4)
Rendement des placements	24,9	48,1
Rendement négatif total des placements	38,7	(9,6)
3.5 Autres produits	85,2	76,7
Total des produits	4 373,3	5 083,2

* Ces éléments figuraient dans les charges dans les états financiers de 2008.

151. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.
152. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.
153. Les autres produits ont trait principalement aux activités réalisées dans le cadre de comptes spéciaux comme les opérations de transport aérien, la fourniture de biens et de services par l'Entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies, le Bureau d'appui du PAM sur le terrain et en situation d'urgence, le montant net des produits provenant d'accords avec des tierces parties ainsi que le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

NOTE 4: CHARGES

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Produits distribués	2 380,4	2 198,1
4.2 Services de distribution et services connexes	749,6	551,1
4.3 Traitements, salaires et prestations dues aux employés		
Personnel recruté aux niveaux international et national	518,4	405,7
Consultants	43,8	43,4
Volontaires des Nations Unies	5,7	5,5
Personnel temporaire	24,1	19,0
Autres dépenses de personnel	25,8	81,5
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	617,8	555,1
4.4 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Technologies de l'information et des télécommunications	17,8	14,4
Matériel	35,3	23,4
Fournitures de bureaux et biens consommables	31,2	55,4
Services collectifs	6,7	5,0
Coûts de maintenance et d'exploitation des véhicules	24,6	16,4
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	115,6	114,6
4.5 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	115,1	95,3
Services sous-traités au titre des Autres COD	40,9	62,5
Autres services sous-traités	77,2	28,2
Services liés aux télécommunications/TI	29,7	20,5
Services de sécurité et autres	19,3	13,5
Contrats de location	21,3	17,4
Total des services contractuels et autres services	303,5	237,4
4.6 Charges financières	2,7	2,7
4.7 Dépréciation et amortissement	12,5	2,4
4.8 Autres charges		
Services de maintenance	7,0	3,6
Assurances	7,4	3,7
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	2,7	3,1
Créances irrécouvrables et dépréciation	9,9	0,7
Formation et réunions	10,2	7,0
Divers	8,8	14,0
Total des autres charges	46,0	32,1
Total des charges	4 228,1	3 693,5

154. En 2009, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués représentaient au total 2 380,4 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 198,1 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2008).
155. Les produits distribués comprennent le coût des produits ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 9,4 millions de dollars (11,4 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2008) (Note 9).
156. En 2009, les espèces et les bons distribués ont représenté un montant total de 15,1 millions de dollars.
157. Les services de distribution et services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
158. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés sont ceux payés aux fonctionnaires du PAM, consultants et titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les dépenses afférentes aux incitations.
159. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
160. Les autres charges d'un montant de 46,0 millions de dollars incluent l'entretien des installations, l'assurance, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances irrécouvrables et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

161. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de vente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET EFFECTIFS

162. Le budget et les comptes du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.

163. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
164. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique des Traits saillants de la gestion financière et budgétaire de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des états financiers.
165. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
166. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
167. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés.
168. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.
169. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009:

	2009			Total
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	
	<i>En millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(3 783,8)	-	-	(3 783,8)
Différences de bases d'établissement	330,3	(141,0)	(2,1)	187,2
Différences de présentation	3 959,8	-	-	3 959,8
Différences d'entités	(173,3)	-	-	(173,3)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	333,0	(141,0)	(2,1)	189,9

170. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient exclus du processus budgétaire.
171. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009, qui présente une décomposition du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2009				Total	2008
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>(En millions de dollars)</i>						
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	969,4	561,8	213,2	-	1 744,4	1 432,4
Contributions à recevoir	1 721,6	74,3	100,8	-	1 896,7	1 991,2
Stocks	705,7	18,9	13,8	-	738,4	1 021,8
Autres comptes débiteurs	61,5	171,4	3,1	(104,2)	131,8	127,9
	3 458,2	826,4	330,9	(104,2)	4 511,3	4 573,3
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	33,1	95,8	20,0	-	148,9	39,1
Placements à long terme	-	204,2	-	-	204,2	186,6
Immobilisations corporelles	27,5	17,5	0,7	-	45,7	18,7
Immobilisations incorporelles	-	43,6	-	-	43,6	30,9
	60,6	361,1	20,7	-	442,4	275,3
TOTAL DES ACTIFS	3 518,8	1 187,5	351,6	(104,2)	4 953,7	4 848,6
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	459,1	66,2	59,7	(104,2)	480,8	567,8
Provisions	17,0	2,5	4,9	-	24,4	29,0
Prestations dues aux employés	-	23,3	-	-	23,3	16,2
	476,1	92,0	64,6	(104,2)	528,5	613,0
Passifs non courants						
Prestations dues aux employés	-	255,4	-	-	255,4	224,3
Prêt à long terme	-	111,7	-	-	111,7	111,2
	-	367,1	-	-	367,1	335,5
TOTAL DES PASSIFS	476,1	459,1	64,6	(104,2)	895,6	948,5

	2009				Total	2008
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>(En millions de dollars)</i>						
ACTIFS NETS	3 042,7	728,4	287,0	-	4 058,1	3 900,1
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	3 042,7	462,3	287,0	-	3 792,0	3 621,6
Réserves	-	266,1	-	-	266,1	278,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 2009	3 042,7	728,4	287,0	-	4 058,1	3 900,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 2008	3 055,4	523,7	321,0	-	3 900,1	-

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2009				Total	2008
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>(En millions de dollars)</i>						
PRODUITS						
Contributions en espèces	2 729,8	581,1	134,1	-	3 445,0	4 150,9
Contributions en nature	754,7	4,0	1,5	-	760,2	887,1
Écart de change	13,3	28,5	2,4	-	44,2	(21,9)
Rendement des placements	-	37,3	1,4	-	38,7	(9,6)
Autres produits	58,6	85,3	0,1	(58,8)	85,2	76,7
TOTAL DES PRODUITS	3 556,4	736,2	139,5	(58,8)	4 373,3	5 083,2
CHARGES						
Produits distribués	2 262,2	8,9	109,4	(0,1)	2 380,4	2 198,1
Services de distribution et services connexes	747,2	0,1	5,7	(3,4)	749,6	551,1
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	325,8	266,5	36,4	(10,9)	617,8	555,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	84,9	36,2	7,7	(13,2)	115,6	114,6
Services sous-traités et autres services	224,3	78,0	9,8	(8,6)	303,5	237,4
Charges financières	-	2,7	-	-	2,7	2,7
Dépréciation et amortissement	5,3	7,0	0,2	-	12,5	2,4
Autres charges	42,5	22,0	4,1	(22,6)	46,0	32,1
TOTAL DES CHARGES	3 692,2	421,4	173,3	(58,8)	4 228,1	3 693,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2009	(135,8)	314,8	(33,8)	-	145,2	1 389,7
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2008	669,1	637,9	82,7	-	1 389,7	-

172. La trésorerie et les placements à court terme sont présentés sous forme de rubriques distinctes dans l'État de la situation financière mais ensemble dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle, comme prévu par les normes IPSAS.

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 162,2	972,3
Placements à court terme	582,2	460,1
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 744,4	1 432,4

173. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
174. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 104,2 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 58,8 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
175. Sur la valeur totale de 45,7 millions de dollars des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice 2009 (18,7 millions de dollars au 31 décembre 2008), 27,0 millions de dollars représentent des acquisitions, après déduction des sorties (16,6 millions de dollars au 31 décembre 2008).
176. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
177. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui est reportée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers		
Moins de 1 an	23,2	18,2
De 1 à 5 ans	35,9	35,7
Plus de 5 ans	4,8	1,9
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	63,9	55,8

178. À la fin de 2009, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 35 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie à moins de 1 an et 46 pour cent des engagements de la catégorie 1 à 5 ans (48 pour cent et 64 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2008). Le contrat est reconductible si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.
179. Les coûts afférents aux contrats de location autres que de biens immobiliers se montaient à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollar au 31 décembre 2008). Ces contrats concernent la location de photocopieuses.

8.1.2 Engagements

180. Au 31 décembre 2009, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2009	2008
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	455,2	401,0
Articles non alimentaires	44,2	20,9
Transport	120,6	87,8
Services	93,9	65,0
Équipement	7,3	16,5
Total des engagements non réglés	721,2	591,2

181. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe selon lequel les charges sont comptabilisées au moment de la livraison, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

182. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.
183. En 2005, des cas de fraude ont été découverts au bureau régional du PAM en République d'Afrique du Sud. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Une procédure d'arbitrage a été lancée par le PAM à l'encontre de deux membres du personnel pour tenter de recouvrer le plus gros des fonds. Le 12 janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité du contentieux. La somme totale en cause s'élève à 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. Le PAM tente actuellement, par l'entremise de son conseiller juridique en République d'Afrique du Sud, de faire exécuter la sentence arbitrale.

NOTE 9: PERTES, PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET ANNULATION D'ACTIFS

184. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". En 2009, le montant total des paiements à titre gracieux s'est élevé à 805 302 dollars (572 310 dollars au 31 décembre 2008) et concernait principalement des évacuations médicalisées en urgence et des frais médicaux pour les membres du personnel du PAM victimes de l'attentat suicide contre l'un des bureaux de pays du PAM.
185. Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers". En 2009 ont été passés en charges des pertes de trésorerie et des montants irrécouvrables au titre des contributions à recevoir et des avances au personnel et aux fournisseurs pour un montant total de 0,1 million de dollars (3,9 millions de dollars en 2008). En outre, les pertes de produits après leur arrivée dans le pays bénéficiaire ont représenté au total en 2009 21 960 tonnes, d'une valeur de 9,4 millions de dollars (21 699 tonnes d'une valeur de 11,4 millions de dollars en 2008). Les pertes d'articles non alimentaires se sont chiffrées à 1,4 million de dollars en 2009.
186. Les cas de fraude et de fraude présumée enregistrés en 2009 ont été des vols de produits et d'articles non alimentaires par des agents du PAM et/ou des tiers ainsi qu'un détournement de numéraire d'une valeur de 1 349 724 dollars, dont 84 007 dollars ont été recouvrés (570 206 dollars et 94 582 dollars, respectivement, en 2008).

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2009	6	1,0	0,6	0,2	1,8	0,2	-
Principaux dirigeants, 2008	4	0,7	0,4	0,3	1,4	0,2	-

187. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif et les directeurs exécutifs adjoints ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM. Le Conseil du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
188. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, l'indemnité d'affectation, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
189. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service (Note 2.11) semblables à celles des autres employés. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable.
190. Les principaux dirigeants sont participants ordinaires à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Note 10.2: Autres membres de la direction générale

	Nombre de personnes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la direction générale, 2009	24	4,2	1,0	1,0	6,2	0,8	0,1
Autres membres de la direction générale, 2008	29	3,8	1,7	1,4	6,9	0,6	0,1

191. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci de complétude et de transparence, pour d'autres membres de la direction générale du PAM. Les autres membres de la direction générale sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
192. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
193. Les prêts accordés à d'autres autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts d'automobiles, d'avances au titre de l'allocation logement et d'avances de traitement. Ces prêts et avances sont accordés sans intérêts et sont recouverts soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
194. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2009		2008	
	<i>En millions de dollars</i>			
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier		33,0		27,7
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice		93,5		170,7
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice		<u>(109,7)</u>	(16,2)	<u>(84,1)</u>
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice		(151,8)		(158,7)
Moins: décaissements/déductions effectués		<u>144,9</u>	(6,9)	<u>77,4</u>
Solde de clôture au 31 décembre		<u>9,9</u>		<u>33,0</u>

195. Un accord avec une tierce partie est un contrat donnant juridiquement naissance à des engagements conclu entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
196. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2009, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 9,9 millions de dollars (33,0 millions de dollars au 31 décembre 2008) (Note 2.5).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

197. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2009. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.
198. Le 10 mars 2010, le Groupe de contrôle des Nations Unies sur la Somalie, créé en vertu de la résolution 1853 de 2008 du Conseil de sécurité, a publié un rapport qui contenait des allégations au sujet des contrôles effectués par le PAM et faisait état de détournements importants de l'aide alimentaire. Le PAM a constaté dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie de nombreuses inexactitudes qu'il a soigneusement signalées dans une lettre au Comité du Conseil de sécurité en vertu des résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) de ce dernier concernant respectivement la Somalie et l'Érythrée. Le PAM a examiné ce rapport et la réponse qui a été fournie au Comité du Conseil de sécurité susmentionné. Compte tenu des informations immédiatement

disponibles, le PAM considère qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un quelconque ajustement des états financiers de 2009.

199. Le PAM est favorable à une enquête indépendante au sujet de ces allégations. Cette volonté correspond à ses propres usages consistant à réaliser régulièrement des audits et des enquêtes dans les zones où les risques sont élevés, par exemple en République populaire démocratique de Corée, et à procéder aux améliorations recommandées des systèmes. Des mesures additionnelles vont être prises au cours des six prochains mois pour résoudre ces problèmes, y compris un audit approfondi des contrôles améliorés et de leur mise en œuvre et un examen par notre service des enquêtes des éléments de preuves avancés par le Groupe de contrôle sur la Somalie. Le Conseil d'administration envisage également de requérir un audit externe de ces contrôles.

ANNEXE I

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis
Banquiers principaux	Citibank N.A.	16, Foro Buonaparte 20121 Milan, Italie
	Intesa SanPaolo S.p.A.	Via Monte di Pietà, 8 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	National Audit Office du Royaume-Uni	157-197 Buckingham Palace Road London, SW1W 9SP, Royaume-Uni

SECTION II

États financiers du Programme alimentaire mondial 2009

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

J'ai vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Lesdits états comprennent les états de la situation financière, des résultats financiers, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie, un état comparatif des montants budgétisés et effectifs et les notes y afférentes. Ces états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables qui y sont indiquées.

Responsabilités respectives

Il incombe au Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial d'établir des états financiers qui reflètent fidèlement la situation financière du Programme, conformément aux dispositions du Règlement financier approuvé par le Conseil d'administration. Cette responsabilité consiste notamment à concevoir, mettre en place et maintenir des mécanismes de contrôle interne; à présenter des états financiers reflétant fidèlement la situation du Programme qui soient exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs; à sélectionner et à appliquer des méthodes comptables appropriées; et à procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

Ma responsabilité consiste à établir un rapport sur l'audit des états financiers conformément à l'article 14 du Règlement financier et à l'annexe à celui-ci, relative au mandat du Commissaire aux comptes en matière d'audit externe. Il m'appartient de formuler une opinion indiquant si les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme en fin d'exercice et le résultat des opérations de l'exercice et si les états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables indiquées.

J'ai en outre reçu pour mandat de confirmer qu'à tous égards importants, les opérations ont été réalisées conformément aux dispositions du Règlement financier.

Fondement de l'opinion

J'ai procédé à ma vérification conformément aux Normes internationales d'audit (Royaume-Uni et Irlande) publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes faites par la direction, ainsi que la présentation générale des états financiers.

J'ai planifié et réalisé ma vérification de manière à obtenir toutes les informations et explications que j'ai jugé nécessaires pour obtenir des éléments suffisants pour pouvoir donner une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient imputables à une fraude ou à des erreurs, et qu'à tous égards importants, les opérations ont été réalisées conformément aux dispositions applicables du Règlement financier et aux fins visées par le Conseil d'administration. J'ai également évalué, pour former mon opinion, l'adéquation générale de la présentation des informations figurant dans les états financiers.

J'estime que la vérification que j'ai effectuée constitue une base raisonnable pour formuler mon opinion.

Opinion

À mon avis:

- les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats financiers, les variations des soldes des fonds et des réserves et les flux de trésorerie pour l'exercice considéré de même que la comparaison des montants budgétisés et effectifs, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public; et
- les états financiers ont été établis conformément aux méthodes comptables indiquées.

Opinion sur la régularité des opérations

À mon avis, les opérations que j'ai examinées dans le cadre de ma vérification ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier et aux fins visées par le Conseil d'administration.

Opinion sur d'autres questions

À mon avis, les informations communiquées par la Directrice exécutive dans sa déclaration pour l'exercice correspondent aux états financiers.

Questions sur lesquelles je fais rapport par exception

Je n'ai rien à signaler au sujet des questions suivantes, que je serais tenu de porter à votre attention si, à mon avis:

- la comptabilité n'était pas tenue correctement;
- les états financiers ne concordaient pas avec les écritures et documents comptables; ou si
- je n'avais pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à mon audit.

Rapport détaillé

J'ai également préparé un rapport détaillé distinct concernant les opérations du Programme alimentaire mondial dans son ensemble, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.

(signé sur l'original)

Amyas C.E. Morse

Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni

Commissaire aux comptes

**National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road
Londres, SW1W 9SP
Royaume-Uni**

17 mai 2010



National Audit Office

2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Le National Audit Office (NAO), dirigé par le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni, assure les services d'audit externe au Programme alimentaire mondial.

Le Commissaire aux comptes a été nommé par le Conseil d'administration conformément au Règlement financier. Indépendamment de la certification des comptes du PAM, conformément à l'article XIV du Règlement financier, il est habilité, en vertu du mandat dont il est investi, à faire rapport au Conseil d'administration sur l'efficacité des procédures financières, des systèmes comptables, des vérifications financières internes et, de manière générale, de l'administration et de la gestion du PAM.

L'audit du NAO a pour but de donner une assurance indépendante au Conseil d'administration; de rehausser la valeur de la gestion financière et de la gouvernance du PAM et, par le biais du processus de contrôle externe, d'appuyer la réalisation des objectifs du Programme alimentaire mondial.

Le NAO assure des services d'audit externe aux organisations internationales, de façon tout à fait indépendante de son rôle d'institution suprême d'audit du Royaume-Uni. Le NAO a recours à cette fin à d'une équipe spéciale de vérificateurs qualifiés ayant une longue expérience de l'audit des organisations internationales.

Pour de plus amples informations, contacter:

Damian Brewitt
Directeur , Blue Room 4
National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road,
Victoria, Londres, SW1W 9SP
+44(0)20 7798 7256
courriel: damian.brewitt@nao.gsi.gov.uk

TABLE DES MATIÈRES PAGE

Résultats globaux de l'audit

Questions financières

Principaux indicateurs des résultats financiers	71
Allégations de corruption, de vol et de détournements de l'aide alimentaire: Somalie	78
Mise en œuvre du système WINGS II	80

Gouvernance

Structure de gouvernance	83
Mesure des résultats au regard des objectifs fixés	21
Gestion des risques	86
Maintien d'un service d'audit interne efficace	87
Déclaration relative au contrôle interne	90

Annexe A: Programme de travail du Commissaire aux comptes

RÉSULTATS GLOBAUX DE L'AUDIT

1. Nous avons vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.
2. L'audit n'a fait apparaître aucune défaillance ou erreur qui auraient pu, à notre avis, avoir un impact significatif sur l'exactitude, la complétude et la validité des états financiers dans leur ensemble, et l'opinion du Commissaire aux comptes a confirmé que les états financiers reflètent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2009 conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). L'opinion du Commissaire aux comptes a également confirmé qu'à tous égards importants, les transactions vérifiées dans le cadre de notre audit ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux fins visées par le Conseil d'administration.
3. Les états financiers pour 2009 ont été établis, pour la deuxième année de suite, sur la base du cadre comptable constitué par les normes IPSAS. Le PAM demeure le seul organisme des Nations Unies à avoir déjà adopté ces normes. L'application des normes IPSAS a continué de renforcer à des égards fondamentaux le cadre de gouvernance et la transparence des rapports financiers.
4. Comme les années précédentes, nous avons remis au Conseil d'administration plusieurs rapports concernant les activités de vérification que nous avons réalisées en 2009 (annexe A), et le présent cycle de rapports s'achève sur la présentation de notre rapport concernant la certification des états financiers.
5. En ce qui concerne la gestion financière, nous avons identifié un certain nombre de questions découlant des résultats financiers des activités réalisées par le PAM en 2009, dont la nécessité de veiller à ce que les recettes provenant des contributions, qui ont diminué en 2009, continuent de correspondre au niveau des dépenses prévues. Nous avons également analysé l'impact du Groupe de contrôle des Nations Unies sur les allégations de disparition de produits alimentaires signalées en Somalie. Nous n'avons pas trouvé assez de preuves permettant de penser que ces allégations représentent un sérieux risque de fraude dans les états financiers, de sorte que cette question n'a pas affecté l'opinion que nous avons formulée à l'issue de nos vérifications. Le système WINGS II a été mis en place par le PAM dans le courant de l'année 2009 et nous avons recommandé qu'il soit entrepris une analyse a posteriori du projet de mise en œuvre de ce nouveau système, et que ladite analyse comprenne un examen détaillé du mécanisme de contrôle du système WINGS II après sa première année de fonctionnement.
6. Nous avons également, dans le présent rapport, qui est le dernier de ceux que nous devons présenter au Conseil d'administration du PAM, évalué les principaux mécanismes de gouvernance du Programme et indiqué à quels égards ils pourraient être améliorés. Nous avons notamment recommandé au PAM d'utiliser à meilleur escient les comités consultatifs externes pour que ceux-ci fassent

rapport au sujet de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'administration ainsi que de la gestion des risques.

7. Dans le contexte des efforts que déploie le PAM pour améliorer ses cadres de contrôle financier, nous avons formulé des recommandations tendant à ce que soient exploités au mieux les avantages découlant du travail du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle et à ce que soit introduite une déclaration relative aux mécanismes de contrôle interne, laquelle constituerait à notre avis un exposé public transparent de l'efficacité du cadre de contrôle interne de gestion des risques.

QUESTIONS FINANCIÈRES

8. Nous avons, dans nos activités de vérification des états financiers de cette année, identifié trois questions importantes que nous souhaitons porter à l'attention du Conseil d'administration:
 - Analyse des principales questions financières découlant de notre vérification des états financiers;
 - Évaluation de l'impact des allégations découlant du rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie sur notre opinion d'audit;
 - Évaluation de l'état actuel de la mise en service du système WINGS II, telle qu'elle ressort de notre examen des états financiers de cette année.

Principaux indicateurs des résultats financiers

9. La transparence des comptes établis sur la base des normes IPSAS constitue un atout pour le Conseil d'administration dans la mesure où ces comptes donnent une image exacte et cohérente de l'utilisation faite des ressources pendant l'exercice. Nous avons identifié un certain nombre d'aspects des résultats financiers du PAM qui méritent de retenir l'attention du Conseil:
 - une réduction substantielle de l'excédent d'exploitation pour l'exercice, tombé à 145 millions de dollars;
 - des soldes des fonds et des réserves d'un montant total de 4 058 millions de dollars, soit un montant à peine suffisant pour couvrir le total des engagements du PAM;
 - le produit des placements de l'exercice a été de 38 millions de dollars;
 - les stocks de produits alimentaires représentaient une valeur de 720 millions de dollars en fin d'exercice; et
 - un montant total de 42 millions de dollars payé au titre de la TVA était en attente de recouvrement.

Excédent d'exploitation pour 2009 – 145,2 millions de dollars

10. L'excédent d'exploitation pour l'exercice, soit 145 millions de dollars, a été nettement inférieur à celui de 2008, qui s'était monté à 1,4 milliard de dollars. Cet excédent représente la différence entre les recettes de l'exercice, comptabilisées conformément aux normes IPSAS (c'est-à-dire y compris les recettes annoncées), et le montant des dépenses effectives, les recettes ayant baissé d'environ 14 pour cent, tandis que les dépenses se sont accrues d'environ 14 pour cent par rapport à 2008.
11. Nous avons analysé, dans le cadre de nos vérifications, la question de savoir s'il faut s'attendre à une diminution continue des contributions parallèlement à l'augmentation des dépenses. La direction nous a informés que le recul des contributions reflétait les incertitudes qui caractérisaient actuellement la conjoncture économique et financière mondiale. Pour l'avenir, les annonces de contributions faites au cours des trois premiers mois de 2010 ont dépassé 1,1 milliard de dollars et ont été supérieures à celles qui avaient été faites pendant la période correspondante de 2009, soit quelque 700 millions de dollars. Il ressort de notre analyse que cette tendance plus positive a été due aux contributions reçues en 2010 à la suite de la campagne de mobilisation d'une assistance à Haïti, les contributions annoncées à ce titre représentant environ 260 millions de dollars et étant expressément destinées au financement de ces activités.
12. Les dépenses totales du PAM ont augmenté de 534 millions de dollars pour atteindre 4 228 millions de dollars. Les produits alimentaires ont une fois de plus constitué le plus important des postes de dépenses, leur coût passant de 2,2 milliards de dollars en 2008 à 2,4 milliards de dollars en 2009. Cette augmentation a été imputable à un accroissement de 21 pour cent des quantités de produits alimentaires distribués (4,75 millions de tonnes contre 3,92 millions de tonnes l'année précédente), bien que cet accroissement ait été compensé par une baisse des prix globaux de produits alimentaires. Les autres coûts ont reflété l'intensification des activités opérationnelles en 2009, l'augmentation des coûts du transport et le fléchissement du dollar des États-Unis.
13. Sur la base de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que la baisse des recettes, jointe à l'augmentation des dépenses, ne menace pas, dans l'immédiat, la viabilité financière du PAM. Il demeure néanmoins nécessaire que les donateurs versent leurs contributions à un rythme correspondant à celui des dépenses afférentes aux projets afin d'utiliser les soldes des fonds.

Soldes des fonds et réserves – 4,0 milliards de dollars

14. Au 31 décembre 2009, les soldes des fonds et des réserves du PAM s'établissaient à 4 058 millions de dollars (Note 2.14), les soldes des fonds, soit 3 792 millions de dollars, représentant la partie non dépensée des contributions disponibles pour couvrir les besoins opérationnels futurs du PAM. Ces soldes ont été calculés après déduction de tous les engagements relatifs aux projets financés, sans déduction toutefois des 721 millions de dollars d'engagements déjà assumés pour la livraison de produits alimentaires et la fourniture de services en 2010 (Note 8.1.2). En moyenne, ces soldes sont suffisants pour couvrir sept mois environ d'activités opérationnelles.

15. Il importe, pour porter une appréciation sur le niveau global des soldes des fonds, de tenir compte du fait que les réserves comprennent les soldes des divers projets. En raison de la nature des contributions versées au PAM et de ses activités, les ressources ne peuvent être utilisées qu'aux fins spécifiques indiquées par les donateurs, de sorte que les soldes à la fin de l'exercice 2009 ne peuvent pas être utilisés sans restrictions.
16. Les réserves du PAM non sujettes à restrictions ne représentent qu'une faible proportion des réserves totales, soit 266 millions de dollars, montants qui ont été réservés par le Conseil d'administration du PAM pour de nouvelles activités à entreprendre dans des conditions spécifiques et qui ne peuvent être utilisés que comme indiqué par le Conseil. Ces réserves sont nécessaires pour couvrir les engagements du PAM non liés à des projets, dont le principal est constitué par les engagements représentant les prestations dues au personnel, qui se montent actuellement au total à 279 millions de dollars, dont 144 millions ont déjà été imputés aux fonds et aux projets pertinents, le solde, soit 135 millions de dollars, devant être imputé aux budgets des projets lors des exercices à venir. Ainsi, le Conseil d'administration a l'assurance que les engagements à long terme correspondant aux prestations dues aux employés pourront être couverts.

Résultats des placements – produit de 38 millions de dollars

17. Après une perte nette de 9 millions de dollars en 2008, les intérêts perçus sur les dépôts de liquidités et le produit du portefeuille de placements ont généré pour le PAM des recettes de 38 millions de dollars en 2009.

	2009 (en millions de dollars)	2008 (en millions de dollars)
Pertes réalisées sur les placements vendus pendant l'exercice	(23,5)	(6,3)
Gains/(pertes) latents en fin d'exercice	37,3	(51,4)
Produit des placements pendant l'exercice	24,9	48,1
Total	38,7	(9,6)

18. En 2008, le PAM a décidé de regrouper les titres ne répondant plus aux directives applicables en matière de placements dans un portefeuille dénommé "ancien portefeuille". Le Comité des placements du PAM s'est réuni régulièrement en 2009 pour suivre l'administration financière du portefeuille et sa conformité avec la politique en matière de placements. Lorsque la conjoncture boursière s'y est prêtée, les titres détenus dans l'ancien portefeuille ont été vendus conformément à la politique de réduction du profil de risque du portefeuille de placements dans son ensemble.
19. À la suite des turbulences qui ont caractérisé les marchés financiers en 2008, la Directrice exécutive a approuvé de nouvelles directives pour la gestion du portefeuille de placements; ces directives ont été communiquées au Conseil d'administration, lequel en a pris note en novembre 2008. Ces directives révisées reflètent une approche plus prudente des placements faisant une plus large place

aux liquidités, laquelle a pour effet de réduire les risques mais aussi, par conséquent, les rendements. De ce fait, bien que la valeur des placements soit passée de 1,6 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars en 2009, la faiblesse des taux offerts sur le marché s'est traduite par une diminution de près de 50 pour cent des intérêts perçus et du revenu des placements, dont le montant est tombé de 48 millions à 25 millions de dollars bien que le produit total des placements ait augmenté en raison de l'accroissement du montant des gains latents.

Recommandation 1: Nous recommandons que le PAM continue de suivre la conjoncture sur les marchés et que le Comité des placements surveille comme il convient les risques et la performance des placements. La performance des placements devrait être indiquée au Conseil dans un rapport annuel résumant la performance des placements, le niveau des risques pris et la confirmation de ce que les politiques approuvées ont été respectées.

Comptabilisation des produits alimentaires - 720 millions de dollars de stocks

20. La valeur des stocks de produits alimentaires au 31 décembre 2009 était de 720 millions de dollars, soit 28 pour cent de moins qu'en 2008. Cette diminution a été imputable à la baisse des prix des produits alimentaires, jointe à la réduction des stocks détenus en fin d'exercice (les stocks représentaient 1,43 million de tonnes contre 1,68 million de tonnes à la fin de 2009) ainsi qu'à l'augmentation des quantités de produits alimentaires distribuées pendant la période considérée.
21. La gestion des produits alimentaires est au cœur des opérations du PAM et il est essentiel pour le Programme de savoir où se trouvent les stocks. Il est fait chaque mois un inventaire des produits se trouvant dans chaque magasin, inventaire qui est comparé au volume des stocks apparaissant dans le système WINGS II, les différences éventuelles étant ajustées.
22. Nous avons passé en revue les arrangements applicables à l'établissement de ces inventaires et avons assisté à certains d'entre eux, par sondage, au Soudan et au Burkina Faso, ce qui nous a permis de confirmer que les systèmes de contrôle des stocks fonctionnent efficacement, dans la mesure nécessaire pour que nous puissions formuler une opinion concernant les états financiers. Les différences entre les chiffres apparaissant dans le système WINGS II et le montant des stocks effectivement détenus dans les magasins se montaient au total à 850 tonnes en 2009, pour une valeur de 0,4 million de dollars, soit une quantité et un montant que nous jugeons insignifiants. Ce montant a été passé par profits et pertes et apparaît comme perte dans les états financiers (Note 9).
23. Selon les estimations globales du PAM, les stocks détenus au 31 décembre 2009 suffisaient pour approvisionner les opérations du PAM pour quatre mois environ au niveau projeté pour 2010. Le PAM considère ces stocks comme appropriés compte tenu du laps de temps qui s'écoule en moyenne entre l'achat des produits

alimentaires et leur livraison aux bénéficiaires, de la nécessité de prépositionner des produits dans des lieux sûrs dans les régions où la prévalence de l'insécurité alimentaire est très élevée et du fait que le transport des produits peut être fort long.

24. Bien que le PAM ait mis en place un système solide pour contrôler les stocks effectivement détenus, le calcul de leur valeur est effectué automatiquement par le système WINGS II. Nous avons, lors de nos vérifications du système d'évaluation des stocks, trouvé des erreurs, le système ayant manifestement beaucoup surestimé la valeur de certains produits. Nous nous sommes efforcés, en collaboration avec la direction, d'isoler ces valeurs extrêmes et avons approfondi notre étude pour confirmer que le niveau des stocks était satisfaisant. À la suite de cette analyse, le PAM a maintenant confirmé qu'il sera, à l'avenir, procédé à des vérifications pour détecter ce type d'erreur qui, à notre avis, met en relief la nécessité de revoir le système WINGS II à la fin de sa première année de fonctionnement.

Comptabilisation de la taxe sur la valeur ajoutée – 42,1 millions de dollars à recevoir

25. Nous avons constaté, lors de notre audit des états financiers de 2009, que les gouvernements hôtes doivent au PAM 42,1 millions de dollars au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le PAM, en sa qualité d'organisme des Nations Unies, est généralement exonéré de taxes sur la vente, comme la TVA, et nous nous sommes attachés à déterminer les raisons pour lesquelles un montant aussi important n'avait pas été recouvré.
26. Aux termes de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies², le PAM est exonéré d'impôts indirects comme la TVA. Les modalités d'application de ce principe font l'objet d'un accord de base négocié avec le gouvernement de chacun des pays où opère le PAM. Cet accord de base peut être un accord bilatéral entre le PAM et le gouvernement hôte ou bien englober également d'autres organes des Nations Unies.
27. Nous nous sommes fondés, pour analyser la question du remboursement de la TVA, sur les informations que nous avons rassemblées dans les bureaux de pays au cours de nos vérifications ainsi que sur les données réunies à notre demande par le Service des finances du Siège auprès des bureaux de pays. Il ressort de notre analyse qu'essentiellement, quatre régimes différents s'appliquent en matière de TVA dans les 96 pays où opère le PAM:
- dans 44 pays, le PAM est exonéré du paiement de la TVA: *les biens et les services sont fournis au PAM sans prélèvement quelconque au titre de la TVA;*
 - dans 12 pays, le PAM récupère la TVA payée: *le PAM paie la TVA sur les biens et les services fournis et en récupère le montant du gouvernement du pays hôte;*

² <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/032/73/IMG/NR003273.pdf?OpenElement>.

- dans 24 pays, les montants payés au titre de la TVA ne sont récupérés qu'en partie, ou bien le remboursement de la TVA est sujet à restrictions;
- dans 5 pays la TVA n'est pas remboursée; et
- 11 pays n'imposent pas de TVA.

28. Dans les pays où le PAM paie la TVA, le montant correspondant est imputé au projet dont il s'agit et le montant éventuellement recouvré par la suite est porté au crédit du budget du projet. Le montant non remboursé de la TVA, le cas échéant, constitue par conséquent une charge pour le projet financé au moyen des contributions des donateurs. Nous avons constaté que les états financiers de différents projets ne sont pas conçus de manière à faire apparaître les montants imputés aux projets au titre de la TVA mais, le cas échéant, le solde de la TVA à recouvrer.

29. Nous avons examiné le fonctionnement du système de recouvrement de la TVA et avons constaté qu'au 31 décembre 2009, un montant de 42,1 millions de dollars payé au titre de la TVA était en attente de remboursement, dont 34,9 millions de dollars par le Gouvernement du Soudan, 4,3 millions de dollars par le Gouvernement du Mozambique et le solde, soit 2,9 millions de dollars, par 18 autres pays.

30. En 2009, dans le cadre de notre audit périodique des bureaux régionaux et des bureaux de pays du PAM, nous avons procédé à une vérification des opérations du PAM au Soudan, ainsi que des dispositions prises en vue du recouvrement de la TVA. Nous avons constaté que, sur un montant total de 38,9 millions de dollars payé par le PAM au titre de la TVA, 3,9 millions de dollars avaient été recouverts et 34,9 millions de dollars demeuraient en attente de remboursement au 31 décembre 2009 (tableau 2). Le Gouvernement soudanais s'est engagé à rembourser ce montant à tempérament sous réserve de l'examen des pièces justificatives et de l'exclusion, le cas échéant, des demandes de remboursement considérées comme non fondées. Sur la base de cet accord, le PAM considère que le montant intégral de la TVA payée pourra être recouvré et sera, le moment venu, porté au crédit des projets auxquels ont été imputés les paiements de TVA.

Année	TVA payée (en millions de dollars)	TVA recouvrée (en millions de dollars)	Solde non recouvré au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)
2005 et années précédentes	11,18	0,81	10,37
2006	8,47	0,83	7,65
2007	6,38	1,67	4,71
2008	6,14	0,62	5,52
2009	6,70	0	6,70
Total	38,87	3,93	34,95

Source: PAM, Soudan.

31. En dépit des dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, le PAM paie la TVA dans certains pays et, dans d'autres, les recouvrements tardent, ce qui peut se traduire par une perte potentielle d'intérêts. Les dispositions applicables à la comptabilisation de la TVA au PAM doivent être améliorées de manière que la TVA imputée à des projets apparaisse clairement et que les donateurs puissent ainsi bien comprendre les coûts qu'ils financent.

Recommandation 2: Nous recommandons au PAM de revoir les accords de base conclus avec les gouvernements concernant l'application de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies afin de faire en sorte qu'il soit effectivement exonéré de la TVA.

Recommandation 3: Nous recommandons au PAM de s'employer plus activement à obtenir opportunément le remboursement de la TVA dans les pays où des demandes de remboursement doivent être présentées à cette fin. Nous suggérons que le Conseil soit tenu informé du montant des remboursements à recevoir.

Recommandation 4: Nous recommandons que, lorsqu'il est perçu une TVA, cela apparaisse clairement dans les états financiers des projets, de même que le montant prévu du recouvrement, le cas échéant, pour permettre aux donateurs de suivre la situation.

Fraude, paiements à titre gracieux et montants passés par profits et pertes

32. Nous avons, dans le cadre de notre audit, réalisé les pertes découlant de cas de fraude et d'autres causes, les paiements à titre gracieux et les montants passés par profits et pertes, qui constituent collectivement la rubrique des pertes et paiements spéciaux. Cette information est reflétée sous différentes rubriques dans les états financiers. Après avoir analysé les pertes et montants passés par pertes et profits, nous sommes parvenus à la conclusion qu'ils ne dénotent pas une défaillance systématique du système de contrôle financier du PAM (tableau 3).

Tableau 3: Pertes et paiements spéciaux		
Description	2009 En millions de dollars	2008 En millions de dollars
Créances irrécouvrables (Note 2.3)	néant	3,1
Dévalorisation des produits alimentaires (Note 2.4)	3,3	néant
Pertes de produits après livraison (Note 9)	9,4	11,4
Dévalorisation d'autres stocks (Note 9)	1,4	néant
Pertes de numéraire (Note 9)	0,1	3,9
Vol et fraude (nets des montants recouvrés) (Note 9)	1,3	0,5
Paiements à titre gracieux (Note 9)	0,8	0,6
Total	14,2	19,5

Allégations de corruption, de vol et de détournements de l'aide alimentaire: Somalie

33. En mars 2010, le Groupe de contrôle sur la Somalie, reprenant les allégations formulées par la Chaîne 4 de la télévision britannique en juin 2009, a affirmé que l'opération du PAM en Somalie avait été marquée par des cas de corruption, de vol et de détournements de l'aide alimentaire. Nous considérons toutes les allégations de corruption, de vol et de détournements de l'aide alimentaire comme des cas potentiellement sérieux et nous avons à une autre occasion donné des avis au Conseil³ sur la suite à donner à de telles allégations. Au paragraphe 6 de la Déclaration qu'elle a présentée à propos des états financiers vérifiés, la Directrice exécutive a appelé l'attention sur la situation en Somalie et les mesures adoptées et envisagées par le PAM.

34. Avant que puissent être analysés les éléments de preuve concernant les allégations formulées par le Groupe de contrôle, le Conseil d'administration nous a demandé d'élaborer un projet concernant les points sur lesquels devrait porter une analyse plus détaillée des opérations en Somalie. Nous considérons que le PAM devrait:

- obtenir les éléments de preuve dont dispose le Groupe de contrôle au sujet des allégations;
- évaluer la solidité des éléments de preuve en question et en informer le Conseil d'administration; et
- concevoir et réaliser une analyse des mécanismes de contrôle de la distribution de produits alimentaires en Somalie.

³ Avis au Conseil d'administration: Somalie.

35. Pour formuler notre opinion concernant l'audit des états financiers, nous sommes tenus de déterminer si les ressources ont été utilisées aux fins auxquelles elles étaient destinées, et nous avons entrepris une évaluation préliminaire des allégations et de leur impact potentiel sur notre opinion d'audit. Nous avons analysé notamment les informations provenant des vérifications du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle (OS) et de nos propres vérifications, y compris en ce qui concerne le fonctionnement des mécanismes de contrôle du PAM dans des environnements opérationnels difficiles.
36. Le Bureau de l'audit interne (OSA) constitue un mécanisme d'analyse indépendante de contrôle des opérations et de la gestion financière au niveau de l'ensemble du PAM. Le Bureau de l'audit interne, ayant considéré que le programme réalisé en Somalie présentait un "risque élevé", a réalisé des vérifications périodiques ces dernières années. Le Commissaire aux comptes a, au fil des ans, suivi le travail réalisé par le Bureau de l'audit interne en Somalie et il n'a, sur la base de ses rapports, détecté aucune défaillance sérieuse des mécanismes de contrôle interne de nature à affecter l'opinion concernant l'audit des états financiers.
37. Nous avons également, dans le cadre de notre propre programme de travail, procédé ces dernières années à des audits de chacun des bureaux régionaux et d'un certain nombre de bureaux de pays. Les vérifications réalisées en 2009 sont résumées à l'annexe A. Nous avons prévu pour chaque exercice biennal au moins un audit d'opérations réalisé dans un environnement opérationnel difficile, le dernier ayant été réalisé en 2009 concernant l'opération au Darfour (Soudan). Nous avons, pendant d'autres mandats, vérifié d'autres opérations de ce type, notamment en République démocratique populaire de Corée en 2007, en Afghanistan en 2005 et en République démocratique du Congo en 2005 également. Ces audits nous ont permis de dégager un certain nombre d'informations concernant le fonctionnement des mécanismes de contrôle de caractère général du PAM dans le contexte de telles opérations sur le terrain. Nous considérons que notre programme de visites de 2009 nous a permis de rassembler des informations fiables sur les dépenses afférentes aux opérations que nous avons vérifiées.
38. Nous avons passé en revue les allégations spécifiques formulées par la Chaîne 4 de la télévision britannique et le rapport élaboré à ce sujet par le Bureau des inspections et des enquêtes (OSI) du Bureau des services de contrôle. Nous avons également examiné les allégations formulées par le Groupe de contrôle, les observations de l'équipe de la direction générale du PAM à ce sujet et la lettre que la Directrice exécutive a adressée à ce propos au Secrétaire général de l'ONU.
39. Nous n'avons pas pu examiner d'éléments de preuve détaillés à l'appui des allégations formulées et nous croyons savoir que le PAM a entrepris des démarches afin que les éléments de preuve pertinents nous soient communiqués par le Groupe de contrôle. À ce stade, il n'a été porté à notre connaissance aucune défaillance systématique des mécanismes de contrôle financier qui aurait débouché sur une inexactitude des données figurant dans les comptes annuels. En l'absence d'une telle indication, et sur la base des vérifications du Bureau des services de contrôle, lequel n'a identifié aucune erreur importante ni aucune

défaillance des mécanismes de contrôle, nous considérons que rien ne permet de conclure que les états financiers comportent des erreurs importantes. Cependant, ces allégations devront être analysées plus avant en 2010; c'est ainsi par exemple que le Bureau de l'audit interne a effectivement identifié un certain nombre de défaillances dans la documentation des processus de passation des marchés et a formulé des recommandations tendant à ce que ces processus soient renforcés à l'avenir. Cependant, il ne s'agit pas, à notre avis, de défaillances importantes dans le contexte de l'ensemble des états financiers du PAM.

Recommandation 5: Nous recommandons que le PAM, à la lumière des avis que nous avons donnés dans notre rapport séparé, fasse enquête sur les allégations formulées par le Groupe de contrôle sur la Somalie en veillant à suivre les règles normalement applicables en matière de collecte et d'évaluation des éléments de preuve. L'analyse devra porter essentiellement sur les informations détaillées concernant les faits et les éléments de preuves à l'appui des allégations formulées dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie sur la base desquelles le Groupe a estimé les pertes de produits alimentaires.

Mise en œuvre du système WINGS II

40. Lorsque le Conseil d'administration du PAM a décidé d'appliquer les normes IPSAS, le Secrétariat a constitué pour mener à bien le projet une équipe chargée d'identifier et de superviser les modifications à introduire pour que le projet d'application des normes IPSAS soit couronné de succès. Ces changements, qui ont notamment consisté à mettre à niveau à des égards importants le système comptable informatisé existant (système mondial et réseau d'information du PAM), le système WINGS, étaient conçus de manière à appuyer la mise en œuvre des normes IPSAS et à améliorer l'efficacité et l'efficacités des procédures du Programme. Ce système amélioré est connu sous le nom de système WINGS II.

41. Depuis que le projet WINGS II a été entrepris, le Conseil d'administration a été tenu informé de son lancement: réduction de la portée du système WINGS II; changements de la date prévue pour la mise en service; et augmentations des prévisions de coûts. Initialement, le système WINGS II devait être mis en service à compter du 1^{er} janvier 2008 à un coût de 30 millions de dollars, une nouvelle version du module de gestion des ressources humaines, dont le coût était estimé à 8,9 millions de dollars, devant être introduite ultérieurement. À la fin de la phase d'analyse et à la lumière de l'introduction des normes IPSAS, il a été décidé que le module de gestion des ressources humaines devait être incorporé au système dès sa mise en place et que le module de gestion des stocks de suivi des produits devait être mis à niveau, à un coût de 10 millions de dollars. Du fait de ces changements, les estimations du coût du projet ont été révisées à la hausse et portées à 49 millions de dollars à la fin de 2006. La date de mise en service du

système WINGS II a ultérieurement été reportée au 1^{er} janvier 2009 et au 1^{er} avril 2009, les estimations de coûts atteignant alors 56,5 millions de dollars.

42. Le système a finalement été mis en service à compter du 1^{er} juillet 2009, à un coût direct de 54,8 millions de dollars, dont 47,5 millions de dollars ont été capitalisés en tant qu'immobilisation incorporelle (Note 2.8 des états financiers), tandis que 7,3 millions de dollars ont été comptabilisés comme charge au titre de l'exercice 2009 et des exercices antérieurs, conformément aux normes IPSAS.
43. Il y a lieu de noter que le coût officiel de la mise en œuvre du système WINGS II, soit 54,8 millions de dollars, est inférieur au budget finalement approuvé de 56,5 millions de dollars (en raison de la remise à une date ultérieure de 1,5 million de dollars de travail concernant le module de gestion des stocks. Le PAM a néanmoins encouru pour mettre en place le système un grand nombre de coûts indirects qui ne sont pas reflétés dans le coût total. Par exemple, conformément aux stipulations des normes IPSAS, les frais d'administration et les dépenses de personnel n'ont été pris en considération que dans la mesure où ils étaient entièrement imputables à la mise en service du système. Le retard intervenu dans la mise en service du système WINGS II, par ailleurs, a supposé un coût d'opportunité dans la mesure où les fonctionnaires ont dû travailler sur les anciens systèmes, plutôt que sur le nouveau, mieux adapté aux exigences liées à la gestion des opérations et à la prise de décisions. Le coût total de l'introduction du système WINGS II se trouve par conséquent sous-estimé, et la direction n'a pas quantifié intégralement tous les coûts.
44. L'introduction du système WINGS II et, parallèlement, l'application des normes IPSAS, ont entraîné des coûts significatifs et, comme nous l'avons recommandé précédemment⁴, le PAM devrait procéder à une évaluation a posteriori et analyser les coûts et les avantages du nouveau système. Nous croyons savoir qu'une telle évaluation doit être entreprise pendant l'année en cours et que les résultats seront reflétés l'an prochain dans le Rapport annuel sur les résultats de 2010.
45. Le système WINGS II est un progiciel de gestion intégré basé sur le système informatique SAP. Il comprend des modules de gestion de processus opératoires clés comme la gestion financière, les ressources humaines, les achats et le contrôle des stocks. Nous n'avons, dans le cadre de notre audit de 2009, analysé les aspects financiers du système WINGS II que dans la mesure nécessaire pour que le Commissaire aux comptes puisse formuler une opinion concernant les états financiers. Notre analyse a porté sur la gestion financière et l'ensemble du système n'a pas été examiné de manière assez approfondie pour pouvoir donner à la direction l'assurance catégorique que le système fonctionne de façon fiable et comme prévu.
46. Comme le système WINGS II occupe une place centrale dans nombre des systèmes et processus clés du PAM, il est à notre avis essentiel d'entreprendre une analyse approfondie à la fin de la période initiale de fonctionnement pour confirmer que le système répond aux fins pour lesquelles il a été conçu et aux

⁴ Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1).

besoins du Programme. Cet examen, qui devrait être réalisé indépendamment de l'équipe chargée du projet, pourrait être dirigé par le Bureau des services de contrôle avec le concours d'auditeurs spécialisés dans l'informatique et connaissant bien le système SAP. Étant donné l'importance que revêt le système WINGS II pour le processus de vérification externe des comptes, la date et la portée de cet examen devraient être confiées avec nos successeurs pour éviter tout risque de chevauchement d'efforts et pour leur donner l'assurance qu'ils peuvent faire fond sur le système, vu que la période comprise entre leur nomination et l'établissement des états financiers sera inférieure à huit mois.

Recommandation 6: Nous recommandons à nouveau qu'il soit entrepris une analyse des coûts et des avantages du système WINGS II pour déterminer si les résultats du projet correspondent aux objectifs fixés par le PAM, et que les résultats de cette analyse soient soumis à l'examen du Conseil.

Recommandation 7: Nous recommandons en outre qu'il soit entrepris avec le concours d'informaticiens spécialisés une analyse approfondie d'un mécanisme de contrôle du fonctionnement du système WINGS II. Cela est essentiel pour que le Directeur exécutif ait l'assurance que le mécanisme de contrôle interne est efficace.

GOVERNANCE

47. Depuis que nous avons été nommés Commissaire aux comptes, nous avons formulé des observations et des recommandations afin d'aider le PAM à élaborer de nouveaux mécanismes de gouvernance et d'assurance et de renforcer ceux qui y étaient déjà. Nous avons toujours insisté sur l'importance que revêtent une bonne gouvernance et des systèmes efficaces de contrôle interne. Ces mécanismes permettent en effet d'améliorer l'efficacité de la gestion financière, de définir clairement les responsabilités et de promouvoir une utilisation transparente des ressources. Or, une bonne gouvernance repose sur des structures de gouvernance solides, des objectifs clairement définis liés aux activités prévues, une administration ciblée sur la gestion des risques, un contrôle interne efficace et une articulation claire des mécanismes de contrôle interne.
48. Si le PAM continue d'avancer à grands pas sur la voie du développement et du perfectionnement de ces mécanismes de gouvernance, notre dernier rapport offre une occasion de mettre l'accent sur un certain nombre de domaines sur lesquels le Conseil voudra peut-être décider de faire porter les efforts.

Structure de gouvernance

49. Le PAM a été créé en 1963 en tant que programme subsidiaire autonome relevant conjointement de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO⁵. Alors qu'il était dans un premier temps étroitement lié à la FAO, le PAM a, de plus en plus, acquis un programme de travail propre. La structure de gouvernance du PAM reflète son évolution: son Conseil d'administration est composé de 36 États membres désignés par le Conseil économique et social de l'ONU (18 membres) et par le Conseil de la FAO (18 membres). Dans l'accomplissement de son mandat, le PAM collabore étroitement avec la FAO et les autres organismes des Nations Unies, et particulièrement lorsque doivent être approuvées de nouvelles interventions de grande envergure, et lorsque sont entreprises des opérations sur le terrain dans le contexte de l'initiative "Unis dans l'action" de l'ONU.
50. Dans le cadre des structures de gouvernance existantes, plusieurs organes fournissent des avis au Conseil en ce qui concerne la supervision des questions financières, à savoir les deux comités visés par le Règlement général du PAM et le Comité d'audit créé par le Conseil d'administration.

Organes consultatifs externes

51. Le Conseil d'administration reçoit des avis de deux comités externes reflétant le statut du PAM en tant que programme subsidiaire de l'ONU et de la FAO: le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'Organisation des Nations Unies et le Comité financier de la FAO.
52. Le CCQAB, composé de membres nommés par l'Assemblée générale des Nations Unies, donne des avis au PAM au sujet des questions concernant l'administration, les budgets et l'audit qui lui sont soumises. Le CCQAB replace les questions intéressant le PAM dans la perspective plus large de l'ensemble du système des Nations Unies, et il fait rapport à chacune des sessions du Conseil d'administration. Cet arrangement permet d'examiner les décisions qu'envisage de prendre le PAM dans le contexte des activités et des pratiques du système des Nations Unies dans son ensemble.
53. Pour les questions liées à l'administration financière et à la stratégie, le PAM se fonde sur les avis reçus du Comité financier de la FAO, organe composé de représentants des États membres qui se réunit normalement deux fois par an ainsi qu'en session extraordinaire pour conseiller et informer le Conseil d'administration du PAM lors de ses réunions. Le Comité examine les grandes orientations des activités du Programme, et notamment ses plans stratégiques et plans de gestion ainsi que les questions découlant des rapports d'audit. Le Comité financier de la FAO formule ses observations concernant les questions qui lui sont soumises à l'intention du Conseil d'administration du PAM.
54. Les structures de gouvernance du PAM ayant évolué, il serait bon, à notre avis, que le Conseil d'administration passe en revue le rôle et les responsabilités spécifiques de ces comités et la contribution que ceux-ci apportent au processus de gouvernance et de prise de décisions du Programme. Le Conseil devrait

⁵ Statut du PAM, article VIII – Statut et personnalité juridiques.

examiner la question de savoir si les arrangements existants répondent aux besoins opérationnels spécifiques du PAM. C'est ainsi par exemple que, maintenant que le PAM dispose d'un Comité d'audit efficace, il existe certains chevauchements entre les avis que donnent au Conseil le Comité d'audit et le Comité financier de la FAO en ce qui concerne les questions concernant le contrôle interne et les audits.

Comité d'audit du PAM

55. Le Comité d'audit continue à notre avis de s'acquitter de son mandat, qui est de contrôler le fonctionnement des mécanismes de gouvernance. Le Comité est composé de membres qui ont l'indépendance, les connaissances et l'expérience nécessaires pour analyser les questions concernant les rapports financiers, l'audit et le contrôle interne.
56. Le Comité, entre autres, examine les plans d'audit interne et externe et les recommandations issues des audits, les mécanismes de contrôle interne et les états financiers annuels. Il rend compte de ses conclusions et de ses recommandations au Directeur exécutif et, chaque année, au Conseil, et il constitue un élément essentiel des structures de gouvernance. Nous avons, tout au long de notre mandat, constaté les avantages provenant de ce travail de contrôle et nous encourageons le Comité à interpeler et à conseiller la direction et les services de contrôle.
57. Le Conseil d'administration devrait à notre avis s'en remettre de plus en plus au Comité pour les questions liées aux audits. Il devrait demander à ce comité d'experts de formuler des avis indépendants et de lui soumettre des recommandations. Nous sommes d'avis, à la lumière de l'expérience acquise au cours de l'année écoulée, que le Conseil pourrait solliciter l'avis du Comité sur des questions comme la rémunération supplémentaire du Commissaire aux comptes ou des questions nouvelles ou d'importantes questions liées aux mécanismes de contrôle, comme celles qui se posent en Somalie. Le Comité est actuellement tenu informé de ces questions dans le cadre du cycle normal de réunions, et il n'est pas possible de tirer pleinement parti de son expérience lorsque cela est nécessaire. De telles questions et de telles réunions d'information des comités d'audit au sujet de ces types de questions sont considérées comme chose normale au sein d'autres organisations, et elles permettraient au Conseil d'administration d'éclairer ses délibérations grâce à des avis d'experts indépendants.
58. Bien que le Comité d'audit fasse rapport au Conseil sur une base annuelle, il devrait à notre avis entretenir un dialogue plus formel et plus régulier avec le Bureau, ce qui permettrait de prendre en considération les questions auxquelles s'intéresse le Conseil afin de pouvoir les incorporer à son programme de travail.

Recommandation 8: Nous recommandons au Conseil d'administration de s'en remettre davantage aux travaux du Comité d'audit et d'en tenir davantage compte. Nous recommandons en outre au Conseil d'administration d'examiner la nature de ces rapports avec le Comité par l'entremise du Bureau afin que le Comité soit tenu pleinement informé des questions auxquelles s'intéresse le Conseil et que, grâce à ces réunions, le Conseil soit mieux informé concernant les assurances qui lui sont données.

Mesure des résultats au regard des objectifs fixés

59. Une bonne gouvernance commence par une définition claire des objectifs à atteindre et des responsabilités respectives concernant leur réalisation, les résultats devant être mesurés par le biais d'un mécanisme de rapports transparent. Les objectifs que poursuit actuellement le PAM sont d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements et par la communauté internationale pour trouver des solutions à long terme au problème immédiat de la faim. La PAM a défini cinq Objectifs stratégiques⁶ liés à 14 buts qui sont énoncés dans le Plan stratégique pour 2008-2013. Ces buts sont développés dans le Plan de gestion, qui contient le budget de chaque exercice biennal et qui est périodiquement actualisé pour refléter les priorités nouvelles comme celles découlant, tout dernièrement encore, de situations d'urgence comme celle que connaît Haïti.
60. Au début de cette année, dans notre rapport sur le renforcement de la gestion financière⁷, nous avons de nouveau souligné la nécessité d'établir un lien clair entre les objectifs stratégiques, les prévisions de ressources et, en définitive, les ressources utilisées pour réaliser les objectifs fixés. Le Secrétariat a entrepris d'élaborer un cadre détaillé de gestion des résultats incorporant le Cadre de résultats stratégiques et le Plan de gestion, mais cette tâche s'annonce complexe en raison du caractère transversal des objectifs stratégiques.
61. Réfléchissant aux recommandations que nous avons formulées ces dernières années, nous sommes parvenus à la conclusion que le PAM aurait tout intérêt à se tenir périodiquement informé de l'utilisation de ses ressources au regard de la réalisation de ses objectifs. Cela contribuerait à notre avis beaucoup à améliorer la gouvernance et à renforcer le contrôle exercé par le Conseil, mais il reste encore beaucoup à faire, et la direction devrait prendre clairement l'engagement de porter ce type d'informations à la connaissance du Conseil.

⁶ Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1).

⁷ Ibid.

Gestion des risques

62. Dans nombre de nos rapports au Conseil et dans nos rapports plus détaillés sur les bureaux de pays, nous avons souligné la nécessité de gérer efficacement les risques. La gestion des risques est en effet au cœur d'une bonne gouvernance, les parties prenantes devant avoir l'assurance que les risques clés sont identifiés, compris et gérés comme il convient. Des risques potentiels non gérés peuvent compromettre l'efficacité des opérations du PAM et affecter ainsi non seulement les résultats mais aussi, par voie de conséquence, le niveau des contributions versées par les donateurs.
63. Le PAM est conscient de l'importance que revêt la gestion des risques et, depuis notre rapport de 2008,⁸ s'est employé à mettre au point un système visant à identifier et à gérer les risques qui affectent l'ensemble du Programme. Nous considérons néanmoins que, dans le cas d'une entité exposée à des risques aussi substantiels que le PAM, les progrès accomplis en matière de gestion des risques ont été lents, et nous considérons qu'il importe de mettre en place d'urgence un système de nature à fournir des assurances appropriées à cet égard au Conseil d'administration.
64. En octobre 2009, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion des ressources et de la responsabilité a lancé la première phase d'un projet tendant à mettre au point et introduire un cadre intégré de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de l'ensemble du Programme. Ce travail doit être mené à bien dans le cadre du projet du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO)⁹.
65. Les principes à la base du projet COSO reposent sur un ensemble de composantes qui comprennent notamment les suivantes:
- mécanismes de contrôle;
 - évaluation des risques;
 - activités de contrôle;
 - information et communication; et
 - suivi.
66. Le Secrétariat considère que nombre de ces principes sont déjà suivis par les différents services du PAM qui ont adopté des mesures visant à remédier aux carences recensées, par exemple en matière de mesure des résultats et de gestion des risques. Le PAM envisage de mettre en œuvre progressivement le projet COSO. La deuxième phase, le Programme de renforcement du contrôle de la gestion et de la responsabilité, a été entrepris en 2009 avec un budget total de 3,2 millions de dollars. Il importe à notre avis pour le Conseil d'administration de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ce processus et à ce qu'il soit approuvé et respecté un calendrier spécifique pour la réalisation du

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

projet. Le cadre constitué par le projet COSO offre une réelle occasion de mettre en place un système global de contrôle interne de nature à renforcer les assurances données au Conseil d'administration, et il importe qu'il soit mis en œuvre dès que possible.

67. Entre-temps, il est à notre avis possible d'identifier les risques clés auxquels sont exposées les opérations du Programme et de les présenter sous forme de tableau pour que le Conseil d'administration puisse bien comprendre comment les principaux risques sont gérés et atténués et d'indiquer quel est à son avis le degré de risque qui peut être toléré. Cette information sera en effet nécessaire pour mettre en œuvre efficacement le cadre COSO.

Recommandation 9: Nous recommandons au Conseil d'administration de confirmer que la direction a élaboré un plan clairement défini, assorti d'un calendrier, pour la mise en place d'un système efficace d'évaluation des risques dans le contexte de la mise en œuvre du cadre COSO et que des ressources suffisantes soient allouées à ce projet pour qu'il puisse être mené à bien.

Maintien d'un service d'audit interne efficace

68. L'efficacité du contrôle interne constitue pour le Directeur exécutif et le Conseil d'administration la meilleure assurance que le système de contrôle interne fonctionne efficacement. Dans le cas d'une entité qui opère dans le monde entier, souvent dans des régions difficiles et dangereuses, la qualité des assurances données concernant les risques liés au contrôle interne est essentielle, comme en témoignent les ressources substantielles allouées au Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle (OS), qui se sont montées à 11,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.
69. Le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle est dirigé par l'Inspecteur général et comprend deux composantes: le Bureau de l'audit interne (OSA), qui réalise un programme structuré d'audit fondé sur les risques des bureaux de pays et des unités du siège, et le Bureau des inspections et des enquêtes (OSI), qui fait enquête sur les allégations et les soupçons de fraude au PAM. OS opère indépendamment des structures opérationnelles du PAM, et l'Inspecteur général fait rapport directement au Directeur exécutif et au Comité d'audit et, chaque année, au Conseil d'administration. Ces arrangements correspondent à notre avis à la pratique que l'on peut considérer comme normale pour veiller à ce que le Bureau des services de contrôle demeure essentiellement une source d'assurances pour le Directeur exécutif tout en pouvant prendre directement contact et faire rapport au Comité d'audit et au Conseil lorsque cela est approprié et nécessaire.
70. Lorsque nous avons examiné le fonctionnement du Bureau de l'audit interne dans le contexte des structures de gouvernance du PAM, nous nous sommes fondés sur les résultats de notre analyse des résultats des activités d'audit interne pour déterminer comment les arrangements existants peuvent être renforcés afin d'appuyer les fonctions de gouvernance et de contrôle. Nous avons fait porter

notre attention en particulier sur la planification et la couverture des audits réalisés en 2009, la suite donnée aux recommandations formulées et les possibilités d'améliorer les rapports sur les résultats présentés par le Bureau des services de contrôle.

Planification et couverture des audits réalisés en 2009 et ressources allouées

71. En décembre 2008, le Bureau de l'audit interne a préparé un plan des audits prévus pour 2009. Ce plan était conçu de manière à pouvoir formuler une opinion sur les processus de gestion des risques, le contrôle et la gouvernance du PAM. Pour élaborer ce plan, le Bureau de l'audit interne a à la fois procédé à une analyse des risques et consulté la direction générale pour évaluer les secteurs sur lesquels devraient porter les audits. Cette évaluation a classé les différentes activités devant faire l'objet d'audits selon qu'elles présentaient des risques élevés, moyens ou faibles, les activités présentant des risques élevés devant être vérifiées chaque année, celles présentant des risques moyens tous les deux ans et les opérations à faible risque tous les trois ans.
72. Le Bureau de l'audit interne envisageait de réaliser 25 audits de systèmes non informatiques (20 bureaux extérieurs et 5 unités du Siège) portant sur 18 processus à risque élevé, 23 processus à risque moyen et 1 processus à faible risque. En outre, les processus informatiques ont été considérés comme risqués par nature et il a été prévu de réaliser des audits de 8 systèmes informatiques. Le nombre total d'audits prévus pour 2009 était par conséquent de 33. En outre, il a été estimé que la réalisation de ce plan d'audit coûterait 4,9 millions de dollars et exigerait les services de 21 fonctionnaires, soit l'équivalent de 150 000 dollars par audit sur la base d'une moyenne de six mois de travail. Le Comité d'audit a examiné et approuvé ce plan en janvier 2009.
73. Il ressort du Rapport annuel de l'Inspecteur général qu'il a été réalisé en 2009 20 audits, soit 67 pour cent du travail prévu. Regrettablement, l'exécution du plan a été affectée par le manque de personnel, ce qui s'est traduit par des retards et des résultats inférieurs à ceux qui avaient été prévus. Nous croyons savoir que l'Inspecteur général a fait le nécessaire pour recruter le personnel qualifié nécessaire et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de sous-traiter des tâches à un autre service ou cabinet d'audit.
74. Il faudrait à notre avis envisager plus sérieusement de remédier au manque de personnel en externalisant un service d'audit sur la base d'un cahier des charges bien défini. Étant donné la diversité de l'expérience technique requise et des importants besoins de formation à prévoir, il faudrait envisager d'externaliser le travail d'audit pour pouvoir remédier comme il se doit aux carences pouvant surgir. Comme nous l'avons déjà fait observer, il est essentiel, étant donné l'importance que revêt le système WINGS II pour le PAM, que le Bureau des services de contrôle dispose des compétences informatiques nécessaires pour pouvoir donner des assurances crédibles au cours des années à venir, et le mieux est sans doute pour cela d'avoir recours à des compétences de l'extérieur.
75. Dans le cadre de nos vérifications, nous examinons les résultats des activités d'audit interne pour déterminer dans quelle mesure ils sont conformes aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, comme

celles de l'Institut des auditeurs internes. L'Institut a recommandé que les pratiques d'audit interne fassent l'objet d'un examen externe au moins tous les cinq ans (le dernier examen a eu lieu en 2006) et le Bureau de l'audit interne a prévu en conséquence d'organiser un autre examen en 2011, après une autoévaluation en 2010.

Mise en œuvre des recommandations: faire une différence

76. À l'issue de chacun de ses audits, le Bureau de l'audit interne établit un rapport d'un commun accord avec la direction. Le rapport comprend les recommandations éventuellement formulées et analysées à la lumière de l'ordre de priorité lié au risque. Le Bureau passe ensuite en revue la mise en œuvre des recommandations formulées et, au 31 décembre 2009, il y avait 20 recommandations concernant des secteurs à haut risque et 564 recommandations concernant des secteurs à risque moyen en attente. Quelque 489 recommandations étaient en souffrance depuis 2008 ou plus tôt.

77. Après avoir examiné la question, le Comité d'audit a recommandé que des mesures soient adoptées d'urgence pour donner suite aux recommandations concernant des questions à haut risque et à risque moyen qui sont en attente depuis longtemps. Nous avons fait savoir au Comité d'audit qu'il faut à notre avis rationaliser ces recommandations en suspens pour que la direction puisse centrer son attention sur les plus importantes d'entre elles et qu'il faut également établir un cadre que le Comité d'audit puisse utiliser pour suivre l'application des recommandations clés. Nous tenons à insister sur le fait que le mécanisme que l'on s'attache actuellement à mettre au point à cette fin soit axé sur les mesures prioritaires et ne devienne pas indûment bureaucratique.

Mesures des performances du Bureau de l'audit interne

78. Il y aurait à notre avis intérêt à envisager d'élaborer un certain nombre d'indicateurs de performance de manière à pouvoir évaluer comme il convient les résultats du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. L'Inspecteur général devrait envisager d'élaborer des indicateurs clés afin de démontrer la valeur du travail mené par son Bureau et les soumettre à l'approbation du Directeur exécutif et du Comité d'audit. À l'avenir, ces indicateurs pourraient être incorporés aux rapports annuels de l'Inspecteur général au Conseil d'administration et porter sur les points suivants:

- niveau du personnel professionnellement qualifié;
- pourcentage de systèmes à risque élevé analysés pendant l'année;
- taux d'adoption et de mise en œuvre des recommandations formulées;
- coût par audit; et
- gains d'efficacité et économies réalisées grâce aux audits.

Recommandation 10: *Nous recommandons que l'Inspecteur général, avec l'appui du Comité d'audit, s'attache à accroître l'efficacité et l'impact du Bureau des services de contrôle en:*

- *dotant le Bureau d'un personnel professionnellement qualifié et en nombre suffisant et, en cas de besoin, envisageant d'avoir recours à des experts de l'extérieur lorsque les moyens internes disponibles ne suffisent pas ou pour des audits spécifiques, particulièrement s'agissant de systèmes informatiques;*
- *mettant un accent accru sur l'établissement d'un ordre de priorité et la rationalisation des recommandations en suspens et en élaborant un cadre qui permette de suivre l'application des plus importantes de ces recommandations; et*
- *élaborant des indicateurs de performance mesurables afin de démontrer la qualité et l'impact du travail du Bureau et en incorporant ces indicateurs au Rapport annuel du Bureau des services de contrôle.*

Déclaration relative au contrôle interne

79. Le PAM a entrepris, dans le cadre du projet du COSO, d'établir un cadre renforcé de contrôle interne. Cela offre à notre avis une occasion d'envisager la possibilité d'élaborer une Déclaration relative au contrôle interne fondée sur ce cadre et sur les autres sources d'assurances dont dispose le PAM. Une telle déclaration serait un acte de reddition de compte décrivant l'efficacité du système de contrôle interne appliqué par l'institution. Cette déclaration est jointe aux états financiers vérifiés et sa publication est aujourd'hui considérée comme faisant partie des pratiques optimales dans les secteurs aussi bien public que privé. La déclaration est personnellement signée par le chef de l'institution.

80. Il importe que le PAM puisse apporter la preuve que les ressources mises à sa disposition sont contrôlées et gérées efficacement, et les donateurs doivent avoir l'assurance que le système de contrôle interne est de qualité suffisante et est à la mesure des risques d'échec. La Déclaration relative au contrôle interne peut être pour le Directeur exécutif un moyen transparent de rendre publique son appréciation du système de contrôle interne. Il peut également offrir une occasion d'appeler l'attention sur les problèmes nouveaux pouvant affecter le mécanisme de contrôle ainsi que de définir les mesures à adopter pour l'améliorer.

81. Normalement, la Déclaration relative au contrôle interne comprend un certain nombre de descriptions et d'informations clés concernant l'obligation de rendre des comptes et d'exercer une gestion judicieuse, informations que le Conseil pourrait alors contrôler de façon transparente. Ces informations porteraient normalement sur les points suivants:

- portée des responsabilités: exposé de la responsabilité qui incombe au Directeur exécutif de maintenir un solide système de contrôle financier;
- but du système de contrôle interne: indication des caractéristiques du système, conçu de manière à pouvoir gérer le risque de défaillance du mécanisme de contrôle pendant toute l'année;
- capacité de gérer les risques: indication des moyens dont l'institution s'est dotée pour gérer des profils de risque changeants;
- cadre de gestion des risques et de contrôle: description des principaux éléments du cadre de contrôle et de la stratégie de gestion des risques;
- analyse de l'efficacité: indication des assurances qui ont été reçues et qui ont servi de base à la conclusion; et
- défaillances du système de contrôle et mesures adoptées pour y remédier.

82. C'est essentiellement au Directeur exécutif qu'appartiendrait la responsabilité d'établir la Déclaration relative au contrôle interne, sur la base des assurances données et de l'appui fourni par les membres de la direction générale. Le Bureau des services de contrôle jouerait à cet égard un rôle important et aiderait le Directeur exécutif à parvenir à une conclusion d'ensemble en fournissant à celui-ci une évaluation indépendante du mécanisme de contrôle. Le Comité d'audit jouerait également un rôle clé dans l'établissement de la déclaration en analysant la solidité des assurances reçues à l'appui de la déclaration et en donnant des avis, le cas échéant, sur les questions devant être traitées dans la déclaration.

83. L'établissement d'une déclaration relative au contrôle interne n'est imposé ni par les normes IPSAS, ni par les normes actuellement applicables au PAM en matière de rapports. Le Commissaire aux comptes n'est pas non plus tenu d'exprimer une opinion concernant spécifiquement la Déclaration relative au contrôle interne, bien que, normalement, il signalerait toute contradiction significative entre cette déclaration et sa propre évaluation du mécanisme de contrôle interne.

84. La Déclaration relative au contrôle interne constituerait un moyen efficace de veiller à ce que le PAM demeure tenu de rendre des comptes aussi bien au Conseil d'administration, aux donateurs et aux autres parties prenantes concernant les fonds mis à sa disposition. À notre avis, l'établissement d'une telle déclaration constituerait une mesure très positive pour le PAM et irait dans le sens des autres mesures adoptées pour renforcer les mécanismes de gouvernance et de contrôle.

Recommandation 11: *Nous recommandons au PAM d'élaborer une Déclaration relative au contrôle interne, parallèlement au projet COSO, afin de confirmer, sur la base d'assurances suffisantes de la direction et du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle, que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent efficacement.*

REMERCIEMENTS

85. Nous tenons à remercier la Directrice exécutive et les fonctionnaires du PAM, aussi bien du siège que des bureaux extérieurs, de l'assistance et du concours qu'ils nous ont apportés au cours de nos vérifications. Nous tenons également à saisir cette occasion de remercier le Conseil d'administration de la confiance dont il nous a honorés pendant l'exécution de notre mandat.

86. Notre mandat touchant à sa fin, nous confirmons notre intention de suivre les procédures établies par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies concernant le transfert des responsabilités en matière de vérification externe des comptes.

Signé sur l'original

Amyas CE Morse

**Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni
Commissaire aux comptes**

Annexe A: Programme de travail du Commissaire aux comptes

Notre programme de travail pour 2009¹⁰ a été présenté à la session d'octobre 2008 du Conseil d'administration du PAM après consultation du Comité d'audit et du Secrétariat. Nous avons par la suite entrepris des activités supplémentaires, et notamment fourni des avis au Conseil d'administration concernant le mandat du Comité d'audit du PAM (février 2009) et la suite à donner aux allégations formulées par le Groupe de contrôle des Nations Unies sur la Somalie (avril 2010). Le thème des rapports d'audit que nous avons soumis au Conseil est indiqué au tableau 4.

Tableau 4: Rapports d'audit externe publiés en 2009 et 2010

Mandat du Comité d'audit du PAM ¹¹ (février 2009)
Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II ¹² (février 2009)
Rapport et opinion d'audit sur les états financiers de 2008 ¹³ (juin 2009)
Rapport du Commissaire aux comptes sur la planification stratégique et l'établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM - Ouganda ¹⁴ (février 2010)
Rapport du Commissaire aux comptes sur les bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière ¹⁵ (février 2010)
Avis au Conseil d'administration - Somalie ¹⁶ (avril 2010)
Rapport et opinion d'audit sur les états financiers de 2009 ¹⁷ (mai 2010)

Notre programme de travail comporte des visites de bureaux régionaux et de bureaux de pays. Les activités réalisées en 2009 sont résumées ci-après. Lors de chacune de nos visites, nous avons passé en revue le fonctionnement des mécanismes de contrôle financier, avons analysé par sondage un grand nombre d'opérations et avons évalué l'état des préparatifs menés en vue de l'introduction des normes IPSAS et du système WINGS II. À l'issue de chaque visite, nous avons adressé des lettres de gestion au directeur régional ou au directeur de pays intéressés, avec copie au Secrétariat pour leur faire part de nos conclusions et de nos recommandations.

Audit externe de bureaux régionaux et de bureaux de pays en 2009

Bureaux régionaux	Bureaux de pays
Soudan (août 2009)	Ouganda (octobre 2009)
Sénégal (novembre 2009)	Burkina Faso (novembre 2009)

¹⁰ WFP/EB.2/2008/5-B/1/Add.1.

¹¹ WFP/EB.1/2009/6-B/1.

¹² WFP/EB.1/2009/6-D/1.

¹³ WFP/EB.A/2008/6-A/.

¹⁴ WFP/EB.1/2010/6-D/1.

¹⁵ WFP/EB.1/2010/6-E/1.

¹⁶ Conseil d'administration du PAM, juin 2010.

¹⁷ WFP/EB.A/2009/6-A/1.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	dépenses d'administration et d'appui aux programmes
COD	coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFRS	Norme internationale d'information financière
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WINGS	Système mondial et réseau d'information du Programme alimentaire mondial